



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2011

Présidence : Claude Morex

La séance est ouverte à 18h35 en présence de Mme Lammar, Maire, Mme De Haller Kellerhals, Conseillère administrative et M. Walder, Conseiller administratif, et de M^{mes} Budry, Cambier, Hiltbold, La Chiusa, Molinari, Murbach, Stebler et Vaucher Conseillères municipales.

MM Baertschi, Barthassat, Buchs, Chiorino, Etienne, Gerster, Guldemann, Mantilleri, Maulini, Mino, Monney, Morex, Papparou, Pistis, Pollini, Prod'hom, Richard, Rochette, Rossi, Voignier et Zongo, Conseillers municipaux

Excusés : Messieurs Gevisier et Wolfisberg

Le Président ouvre cette séance ordinaire conformément à la loi sur l'administration des communes et salue la présence de nos Conseillers administratifs, notre Secrétaire général, notre mémorialiste, quelques chefs de service et le public.

Il passe à la lecture de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2011
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif :**
4. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction pour relier en fibre optique les bâtiments communaux **11-2011 R**
5. Proposition du Conseil administratif en vue du remplacement et de l'acquisition de véhicules pour le service travaux, voirie et environnement **16-2011 P**
6. Budget 2012 **17-2011 P**
7. Proposition du Conseil administratif relative à l'acquisition de matériel et équipements d'exploitation et aux travaux extraordinaires d'entretien **18-2011 P**
8. Proposition du Conseil administratif relative au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Carouge (création d'une zone 3 et abrogation d'une zone de développement 4A) au lieu dit "Grange-Collomb" plan no 29'808-544 **19-2011 P**
9. Proposition du Conseil administratif relative au projet de plan localisé de quartier no 29'775-544 situé en bordure du chemin de Pinchat, au lieu-dit "Les Moraines" **20-2011 P**
10. Résolution administrative **1-2011** : résolution relative au projet de schéma directeur cantonal du plan directeur cantonal Genève 2030
11. Résolution administrative **2-2011** : résolution relative au projet de concept de l'aménagement cantonal du plan directeur cantonal Genève 2030
12. Pétitions
 1. Pétition **2-2011** : pour la réhabilitation des Halles de la Fonderie en un espace culturel
 2. Pétition **3-2011** : fermeture à la circulation de la place du Marché et de la rue Saint-Joseph
- Propositions des membres du Conseil municipal**
13. Proposition du Conseil municipal relative à l'octroi d'une indemnité à chaque Conseiller administratif non-réélu **9-2011 R**

14. Proposition du Conseil municipal relative à un dégrèvement à 100 pour cent de la taxe professionnelle 2011 et 2012 pour les commerçants carougeois **1-2011 P**
15. Motions
 1. Motion **4-2011** : créons des places d'apprentissage pour nos jeunes
 2. Motion **5-2011** : augmenter l'audience des séances du Conseil municipal
16. Postulats
17. Résolutions
 1. Résolution **4-2011** : Demande d'audition en commission toutes commissions réunies des organes dirigeants de la fondation HLM de Carouge et de la fondation du Vieux-Carouge
 2. Résolution **5-2011** : pour une modification des articles 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102 du règlement du Conseil municipal
 3. Résolution **6-2011** : Carouge appuie l'Association de quartier de la Tambourine
18. Questions

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2011

Le procès-verbal est approuvé par 28 oui et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar

La première communication concerne le règlement du Conseil administratif sur les terrasses d'établissements publics.

Afin de répondre à des demandes et dans le but d'animer les rues la journée en hiver, le Conseil administratif a décidé de modifier le règlement sur les terrasses en proposant aux propriétaires d'établissements de conserver leurs terrasses en hiver.

Un nouveau titre a été ajouté et elle en fait lecture : *article 18 sur les terrasses d'hiver : l'emplacement et la configuration des terrasses d'hiver sont identiques à ceux des terrasses d'été.*

Cela exclu d'emblée toute terrasses parisienne et autres empiètements différents du domaine public que l'actuel pour les terrasses d'été.

L'article 19 dit que : *l'exploitation des terrasses d'hiver est autorisé jusqu'à 21h00, y compris les vendredis, samedis et dimanches, sans possibilité de dérogation.*

Le but étant de préserver les habitants des nuisances jusqu'à minuit et faire une différence entre l'été et l'hiver.

L'idée est d'animer les rues la journée ; raison pour laquelle la limite a été mise à 21h00.

Les propriétaires des établissements ont reçu un courrier les informant de cette possibilité et ils ont jusqu'à la fin du mois pour nous faire savoir s'ils entendent conserver les terrasses ou non.

Ce règlement sera à disposition sur le site internet de la commune.

La deuxième communication concerne la motion déposée lors du dernier Conseil municipal par M. Voignier et à laquelle nous avons répondu que nous étudions la problématique de l'ouverture des piscines.

Nous vous avons remis, à l'instant, un nouvel horaire pour les piscines et elle invite les membres à le consulter.

Elle relève que les clubs ont été consultés dans son élaboration et ils ont été tout à fait d'accord avec ces changements.

Si nous prenons l'horaire de la piscine de la Fontenette, nous pouvons constater qu'il y a une augmentation de 2 jours par semaine avec une ouverture à 7h00 du matin à la place de 9h00 et une uniformisation de la fermeture à 20h00 tous les soirs en début et en fin de saison. Il y a également 3 nocturnes à 21h00 en milieu de saison.

Nous pouvons constater qu'il y a une augmentation de 5 heures d'ouverture hebdomadaire pour le public de l'ouverture à la mi-juin et de fin août à la fermeture et de 8 heures d'ouverture supplémentaire hebdomadaire pour le public de mi-juin à fin août et cela sans engagement supplémentaire de personnel.

S'agissant de la piscine des Pervenches, l'horaire a été un peu modifié pour le public et nous pouvons constater qu'il y a 2 matinées où l'ouverture est prévue de 7h00 à 8h00 pour le public, ce qui n'était auparavant pas le cas et qu'il y a une fermeture plus tardive le dimanche pour le public, soit à 17h00 (au-delà de cette heure, l'intérêt est moindre).

Autant pour la piscine de la piscine de la Fontenette que celle des Pervenches, ces modifications d'horaires n'engendrent pas d'augmentation du personnel.

En revanche, si nous souhaitions ouvrir, comme le demandait la motion, durant les vacances, il faudrait engager du personnel supplémentaire parce que nous n'aurions pas le personnel suffisant pour ouvrir la piscine durant les vacances et les périodes des vacances scolaires d'été. Il y a également des réparations et des rénovations à faire et nous remplissons les bassins et chauffons l'eau de la mi-août à début septembre. De ce fait, il n'est pas possible d'ouvrir la piscine des pervenches durant les vacances d'été.

Cette modification des horaires répond à la demande de M. Voignier. Par contre, s'agissant des vacances, cela ne serait pas possible sans l'engagement de personnel supplémentaire.

Communications de Mme De Haller kellerhals

La première communication concerne engagements

Afin d'assurer la prise des procès-verbaux pour l'ensemble des commissions du Conseil municipal, nous avons engagé 6 étudiant-e-s, dont 3 travaillent déjà avec nous pour les commissions plénières, et nous souhaitons vous les présenter officiellement. Ce soir, nous vous en présentons cinq et une le mois prochain.

Madame Laura BISIANI

Au bénéfice d'un master en Sciences politiques et Relations internationales obtenu auprès de l'Université libre de Bruxelles, Madame Bisiani suit actuellement un Bachelor en droit.

Elle est en charge des commissions des Finances et de la Culture.

Madame Lauréline DARTIGUEPEYROU

Après l'obtention d'un Bachelor en Lettres obtenu à l'Université de Genève, Madame Dartiguepeyrou poursuit sa formation dans le cadre d'un Master en philosophie.

Elle est en charge des commissions des "Constructions & Logements" et des Affaires sociales.

Madame Cristina FIGUEROA

Après plusieurs années dans la filière Sciences politiques, Madame Figueroa a débuté un Bachelor en lettres auprès de l'Université de Lausanne.

Elle est en charge des commissions "Urbanisme-mobilité-aménagement" et des Pétitions.

Monsieur Fuad AHMED

Après l'obtention de son Bachelor en droit obtenu auprès de l'Université de Genève, Monsieur Ahmed poursuit sa formation dans le cadre d'un Master en droit.

Il est en charge des commissions de la Sécurité et des Sports et Loisirs.

Madame Maeva MASSAROTO

Après l'obtention de la maturité, Madame Massaroto a entrepris un Bachelor en Lettres à l'Université de Genève.

Elle est en charge des commissions "Entretien du domaine public" et des Règlements.

Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue et plein succès dans le cadre de leur mission.

La deuxième communication concerne les concerts d'automne à Carouge et vous avez toutes et tous reçu l'annonce les concernant. Elle encourage vivement les membres à y participer et venir assister à ces concerts qui sont offerts gratuitement à la population carougeoise.

Vous avez également reçu le document lié au concours international de céramique, prix de la Ville de Carouge 2011, la boîte. L'exposition se tient jusqu'au 6 novembre 2011 et vous pouvez aller au musée pour visiter cette très belle exposition.

Communications de M. Walder

La première communication concerne le sac de tri et le cendrier portable qui vous a été gracieusement remis par le service travaux, voirie et environnement. Vous pouvez les utiliser sans modération.

La deuxième communication concerne les pigeonniers.

Suite à certaines interrogations sur les pigeonniers, ceux-ci ont été posés sur les toits du restaurant scolaire et la bibliothèque aux 18 rues des promenades.

Une entreprise spécialisée a été mandatée, comme le prévoit le budget 2011, et passe régulièrement pour apporter soin, nourriture et eau aux pigeons ainsi que pour nettoyer les pigeonniers. Ils sont posés sur des toitures accessibles uniquement par une échelle et il n'est, dès lors, pas possible d'organiser une inauguration sur ces toits, tel que cela avait été demandé. Sachant qu'une inauguration à un tout autre endroit n'aurait pas de sens, il est au regret d'informer les membres qu'il a été décidé d'abandonner l'idée d'une inauguration officielle des pigeonniers.

La troisième communication concerne le PLQ de l'ilot des menuisiers no 29'767-544.

La commune avait préavisé positivement ce PLQ, sous réserve d'intégrer un règlement de quartier spécifique établi en étroite collaboration avec la commission de l'urbanisme- mobilité-aménagements et le Conseil administratif.

En réponse à ce préavis, nous venons de recevoir un courrier du Conseiller d'Etat Mark Muller précisant que notre amendement ne peut pas être retenu dans la mesure où certaines prescriptions d'aménagements entreraient en conflits avec les dispositions prévues par le PLQ. En résumé, ils refusent d'intégrer dans ce PLQ nos principales demandes, soit de limiter la hauteur des bâtiments, c'est-à-dire, de ne pas pouvoir utiliser les droits à bâtir supplémentaires en hauteur, de réserver un minimum de 5% des surfaces de plancher à des équipements publics et enfin, de limiter l'emprise du parking à l'assiette du bâtiment, soit environ 50% de la parcelle.

L'ouverture de la procédure d'opposition concerne un PLO qui n'a que peu été modifié. Toutefois, le Conseil administratif ne souhaite pas faire opposition, sachant qu'il n'y a que peu de bases légales pour le faire. Par contre, il compte utiliser ce règlement de quartier comme base de discussion avec le constructeur dans le cadre des demandes d'autorisations de construire.

La quatrième communication concerne le prix des communes fleuries 2011.

Il a la joie et la fierté d'annoncer que la Ville de Carouge a remporté hier, pour la quatrième fois, le premier prix dans la catégorie des Villes de plus de 15'000 habitants au concours organisé par la société genevoise d'horticulture. Il félicite et remercie notre chef de secteur, Monsieur Anthony Leclerc ainsi que toute son équipe. (Applaudissements)

La cinquième communication concerne la rue de Veyrier.

Les travaux se déroulent selon le planning annoncé. La construction des collecteurs d'eau usée et pluviales sont terminées malgré de nombreuses difficultés rencontrées dues à l'encombrement du sous-sol par les réseaux et plus particulièrement par la batterie des câbles électriques de 130'000 volts.

L'éclairage public côté impair a été mis en place et celui côté pair devrait être installé d'ici à fin décembre. Les bacs de plantations ont été réalisés, les bordures de trottoirs ont été mises en place ainsi que les voliges métalliques délimitant les espaces perméables qui accueilleront au début de l'année prochaine des arbustes et des bancs.

Dans les prochaines semaines, l'entreprise procédera aux travaux d'aménagements en bas de la rue, soit le raccord avec le vieux-Carouge par la mise en place d'une cunette centrale de récolte des eaux de pluie et les services industriels de Genève poursuivront le montage de leurs câbles électriques de moyenne tension.

Suivra l'aménagement des fonds privés et la plantation de 26 tilleuls dans le courant du mois de mars 2012.

Le planning devrait être respecté et la fin de l'ensemble des travaux est prévue pour le courant de l'été 2012.

La sixième communication concerne l'avancement des chantiers du secteur Montfalcon.

Les travaux se déroulent également selon le planning annoncé.

L'étape 1, à savoir, l'exutoire des eaux usées sur l'avenue de la praille et la construction de la nouvelle déchetterie enterrée sont terminés depuis mi-mai.

L'étape 2, soit la rue Montfalcon, tronçon débridée-Praille a débutée fin mai et devrait s'achever comme prévu à la fin de cette année.

Toutefois, un retard d'un mois dans l'intervention au giratoire débridée a été causé par la découverte d'un raccord non cadastré d'eau mélangée provenant des tours de Carouge mais, ce contretemps n'empêchera pas l'étape 2 de se terminer à la date convenue.

Il a été intégré, en sus de cette étape, la réalisation de la déchetterie enterrée à la rue Jacques-Grosselin, laquelle devrait être en fonction dans le courant du mois de novembre et la pose d'une conduite de chauffage à distance, laquelle partira de la chaufferie des tours et montera le long de la rue Louis De Montfalcon pour desservir les immeubles qui le souhaitent.

Ce projet de conduite de chauffage à distance initié par la Fondation HLM de la Ville de Carouge et intégré au chantier communal du secteur Montfalcon s'inscrit dans une démarche de développement durable. Actuellement, le chantier est en train de terminer la pose d'un collecteur d'eaux usées à près de 6 mètres de profondeur au niveau du Rond-point de la débridée.

Dans les semaines à venir, les aménagements de surface vont se poursuivre avec la réalisation des bacs de plantations, la pose de bordures, la plantation de 20 tilleuls et, si la météo le permet, la pose du tapis bitumineux.

L'ensemble du tronçon sera rendu à la circulation pour les vacances de Noël et la suite du planning devrait respecter une fin de l'ensemble des travaux pour le courant de l'été 2014.

La septième communication répond à la question de M. Baertschi qui s'inquiétait des réparations liées aux déprédations dans le secteur Jacques-Dalphin.

Les réparations liées aux déprédations ou à l'usure subie par les aménagements urbains du secteur Jacques-Dalphin sont normalement supportés par la commune, comme tout autre équipement situé sur le territoire communal.

Il est reconnu que le gel, le sel de déverglaçage et le passage des lames à neige endommagent le domaine public.

Les matériaux utilisés dans les aménagements cités, c'est-à-dire, les esplanades devant le Temple et l'église ont fait l'objet de choix architecturaux. Toutefois, quelques améliorations techniques sont apportées dans la suite de ses aménagements, comme la création de chicanes au droit des bordures en béton teinté.

La huitième communication concerne les zones piétonnes.

Le Conseil administratif vous a annoncé, dès son entrée en fonction, son intention de respecter le texte et l'esprit des décisions du Conseil municipal, y compris celles qui ont été votées durant les législatures précédentes.

Madame la Maire l'a d'ailleurs rappelé à plusieurs reprises. Y compris lorsqu'elle vous a annoncé notre intention de respecter la décision du Conseil municipal d'installer un système de vidéo surveillance à Carouge, et ce malgré nos doutes certains sur son efficacité.

C'est animés du même esprit que nous avons décidé de respecter intégralement les décisions prises par le Conseil municipal en ce qui concerne l'aménagement du territoire.

Il en va ainsi du vote du Conseil municipal en 2008 qui demandait que soient instaurées une zone 20 km/h sur un large périmètre du Vieux-Carouge ainsi qu'une zone piétonne côté nord de la place du marché et une partie de la rue St-Joseph. Parallèlement, il était demandé dans ce vote de présenter une étude sur la création de place de parking en sous-sol.

Pour rappel, cette décision sous forme de contre-projet faisait suite à une initiative populaire déposée avec environ 1500 signatures. Il permettait ainsi d'éviter le dépôt de l'initiative qui aurait probablement été accueillie favorablement par la population.

C'était d'ailleurs pour convaincre les initiants de retirer leur initiative qu'il a été décidé de ne pas faire précéder la fermeture de rues de la réalisation de places de parking en sous-sol. Au vu des délais de réalisation de tels ouvrages, cela aurait fortement retardé la zone piétonne.

C'est pourquoi, respectant la lettre et l'esprit de la décision du Conseil Municipal ainsi que les engagements pris auprès des initiants, nous avons pris la décision d'aller de l'avant avec la fermeture à la circulation motorisée de ces deux rues tout en travaillant d'arrache-pied pour présenter dans les plus brefs délais un projet d'extension des parkings de Vibert-Sardaigne.

En respectant ainsi nos engagements, nous souhaitons également éviter que les initiants ne relancent une nouvelle initiative qui, cette fois, aurait probablement exigé la fermeture à la circulation d'un périmètre bien plus large que ces deux petits tronçons.

Je tiens à relever ici que le Conseil administratif regrette comme certains commerçants qu'aucun projet d'extension de parking n'ait été proposé au Conseil municipal depuis 2008, année du vote de ce contre-projet.

Quoi qu'il en soit, nous comprenons les craintes de ces commerçants et tenons à les rassurer sur le soutien du Conseil administratif qui cherchera par tous les moyens à concilier leurs intérêts avec ceux évidents de nombreux habitants qui aspirent à moins de circulation et de pollution.

Nous avons eu de nombreux contacts avec différents commerçants mais aussi, à plusieurs reprises, avec le président des Intérêts de Carouge qui nous a fait part de ses inquiétudes et celles des commerçants. Nous avons également abordé ce thème dans le cadre des ateliers

Synergies qui ont vu la participation de près d'une centaine d'entreprises, commerces et indépendants carougeois.

Enfin nous avons invité tous les commerçants et indépendants du Vieux Carouge le 2 novembre prochain à 19h.00 pour échanger afin de voir comment envisager les activités commerciales dans un périmètre piétonnisé ou mis en zone de rencontre. L'objectif étant, bien évidemment, que les commerçants se réapproprient l'espace afin que la mise en zone piétonne se transforme, comme dans le reste de la Suisse et du monde, en une excellente opération commerciale.

Pour ce qui est des places de parking, je tiens à préciser que ce sont en tout quelques 175 places de parking qui ont été enlevées sur un total de près de 5000 places ouvertes au publics disponibles sur Carouge. La grande majorité l'ont été dans le cadre du projet de la rue Jacques Dalphin. La mise en zone piétonne n'en a elle concerné qu'une très petite partie. Et bien moins par exemple que la somme des places supprimées pour aménager les terrasses et autres stands de glaces.

Néanmoins, et comme déjà communiqué, nous travaillons actuellement sur diverses mesures que nous soumettrons très prochainement au Conseil municipal :

- *Introduction du système macarons et parcomètres sur tout le territoire carougeois avec des contrôles accrus favorisant une plus grande rotation de l'utilisation des places et privilégiant habitants et clients des commerces ;*
- *Mise en place aux entrées de la commune de panneaux informant sur les disponibilités en temps réel en places de parking dans les parkings souterrains. Pour information, le d'occupation de nos parkings souterrains oscille, actuellement, entre 27 et 62%)*

Nous envisageons aussi de discuter avec les commerçants des mesures particulières comme :

- *Accroître l'information aux clients sur les accès aux parkings, par exemple avec des flyers ou des réductions sur les parkings souterrains carougeois ;*
- *Intégrer des dispositifs alternatifs tels que livraisons à domicile, caddies à disposition dans les parkings, lieu de dépôt des courses, tout en renforçant l'information aux utilisateurs sur différents parkings*

Ceci, en sus de ce que je vous ai dit auparavant sur l'intention très rapide du Conseil administratif de vous présenter un projet de délibération visant à l'extension du parking Vibert.

Par ces précisions, j'espère vous avoir rassuré sur les intentions réelles du Conseil administratif qui visent, comme dans toute cité moderne, à dynamiser les activités commerciales et artisanales en offrant un environnement attractif et adapté aux défis du 21^{ème} siècle.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La première communication concerne une carte de remerciement que le Conseil municipal a reçu.

Le secrétaire la lit :

Mesdames, Messieurs,

Elève en 3^{ème} année de l'E.C.G Jean Piaget, j'ai reçu, lors de la remise des diplômes, un prix de la commune pour la meilleure moyenne de Carouge.

Très touchée par ce geste, je vous écris aujourd'hui pour vous remercier de l'attention que vous portez à la jeunesse carougeoise. Il est important pour nous de nous sentir soutenu et vous y arrivez parfaitement.

Un grand merci à vous.

Aurélyls Muller

La deuxième communication concerne un courrier que le Président a reçu de la fondation HLM.

Le secrétaire en fait lecture :

*Conseil municipal de la Ville de Carouge
Monsieur Claude Morex
Président*

Carouge, le 7 octobre 2011

Concerne : nouvelle gouvernance

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal*

En date du 28 juin 2011, la Cour des comptes a rendu un rapport sur l'audit de légalité et de gestion relatif à la Fondation pour la construction d'habitations à loyers modérés de la Ville de Carouge (ci-après la fondation). Dans son rapport, la Cour des comptes relève l'existence de lacunes dans la gestion opérationnelle et stratégique de la Fondation. Elle l'a mis en avant notamment la nécessité d'adapter ses statuts, le besoin de clarifier le fonctionnement de ses organes et l'absence de documents de référence, tels que règlements, directives et procédures.

Comme la fondation l'a relevé à plusieurs reprises dans le rapport d'audit, le Conseil de fondation avait déjà débuté une réflexion sur l'évolution nécessaire de la fondation, tant dans son fonctionnement, que dans sa gestion, sans toutefois la formaliser.

Le Conseil de fondation, nommé en juin 2011, a décidé, en se fondant, en particulier sur les recommandations de la Cour des comptes d'entamer une refonte complète de la gouvernance et du fonctionnement de la fondation.

Pour rappel ces recommandations, pour lequel des délais de mise en œuvre ont été fixés à fin décembre 2011 et fin juin 2012, portent sur :

- **La gouvernance et l'organisation** avec notamment la modification des statuts, la formalisation dans des règlements des rôles et responsabilités des organes et la mise en place d'un système de contrôle interne ;
- **Le processus de gestion des demandes de location et d'attribution des logements** avec l'élaboration de critères d'attribution et de procédure ;
- **Les outils de gestion financière et le niveau des loyers**, avec l'élaboration de budget annuel et plan de trésorerie, ainsi que l'examen du niveau des loyers ;
- **Le processus d'attribution des travaux ;**
- **La gestion des immeubles subventionnés ;**

La fondation souhaite informer le Conseil municipal, en sa qualité d'organe de surveillance, du travail entrepris dès le lendemain de la publication du rapport de la Cour des comptes, en s'appuyant sur un mandataire professionnel. Le Conseil de fondation a désigné une commission ad hoc, formée d'un membre par groupe représenté au Conseil municipal,

ayant pour mission d'étudier le projet de nouveaux statuts et le projet de règlement relatif à l'attribution des logements. Il a voté un règlement définissant le but et les modalités de fonctionnement de ladite commission.

Le Conseil de fondation a, en outre donné, pour tâche au bureau d'étudier les projets de règlement interne, de règlement relatif à la rémunération des membres du Conseil de fondation, e charte éthique et de cahier des charges des membres du Conseil.

Tant la commission ad hoc que le bureau ont déjà mené à bien leur mission. Le Conseil de fondation a prévu d'inscrire à l'ordre du jour de sa séance du 19 octobre prochain ces six projets, avec comme objectif des les adopter d'ici fin novembre 2011. S'agissant de la suite du processus, le projet de nouveaux statuts devrait être envoyé d'ici mi-décembre au Conseil administratif, pour qu'il soit soumis au Conseil municipal, par le biais d'un projet de délibération.

Pour ce qui est des autres projets, ils seront mis en œuvre et appliqués au sein de la fondation dans les meilleurs délais. Courant décembre 2011, il est prévu de remettre les règlements et les autres documents adoptés par le Conseil à la Cour des comptes pour assurer un suivi des recommandations et bénéficier de ses conseils, comme elle l'a proposé à la fondation.

Dès à présent, le Conseil de fondation œuvre à l'élaboration du budget 2012 de la fondation et à l'adaptation du fonctionnement de l'administration aux nouvelles règles validées. Par ailleurs, vont suivre les réflexions concernant le niveau des loyers, en se fondant sur une étude externe datant du printemps 2011, et les modalités d'attribution des travaux. Parallèlement, un système de contrôle interne va être élaboré et mis en place.

Le Conseil de fondation ne manquera pas d'informer régulièrement le Conseil municipal sur l'avancement de cette mutation dans la gestion de la fondation. Les soussignés se tiennent à votre disposition pour vous présenter plus en détail les travaux menés.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, à l'assurance de nos salutations distinguées.

*Jean-Jacques Gerster
Vice-président*

*Gérard Baron
Président*

La troisième communication concerne l'installation d'une déchetterie à l'avenue de la Praille.

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, nous avons traité une pétition relative à l'installation d'une déchetterie à l'avenue de la Praille. Il a été décidé de la renvoyer directement au Conseil administratif, raison pour laquelle, celui-ci a envoyé un courrier aux pétitionnaires.

Le secrétaire en fait lecture :

Pétition relative à l'installation d'une déchetterie à l'avenue de la Praille

Madame, Monsieur,

Votre pétition relative à l'installation d'une déchetterie à l'avenue de La Praille est bien parvenue au président du Conseil municipal de Carouge qui vous en remercie.

Dans sa récente séance du 15 septembre dernier, le Conseil municipal a pris connaissance des problèmes que vous évoquez. Au cours de la même séance et pour donner suite à une question orale posée au mois de juin dernier, le Conseil administratif a pu faire part de nombreux renseignements relatifs à ces aménagements. Vous en trouvez le résumé ci-dessous:

Cette nouvelle déchetterie rencontre un succès quant à sa fréquentation. En effet son aspect, sa fonctionnalité et son emplacement ont de façon considérable augmenté son utilisation par les habitants du quartier, ceci explique les débordements du début de son exploitation. Les mesures suivantes ont été prises :

- Nos services effectuent 2 passages par jour afin de s'assurer du taux de remplissage des cabines.
- La fréquence du vidage des bennes a été augmentée en conséquence afin d'éviter les débordements et les mauvaises odeurs.
- Un entretien quotidien de ce point de collecte a été mis sur pied, y compris les week-ends et jours fériés.
- Un dispositif anti-odeurs a également été installé dans les bennes.
- Nous avons fait isoler phoniquement les cabines de récolte du verre.
- Des épingles à vélos supplémentaires ont été implantées afin d'augmenter l'offre en stationnement deux roues tout en évitant le parking sauvage de véhicules automobiles.
- L'installation d'un panneau est encore prévue.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil municipal a estimé que l'essentiel des points que soulève votre pétition a trouvé des réponses satisfaisantes. Dès lors, le Conseil municipal a renvoyé votre pétition au Conseil administratif, afin que ce dernier vous informe des améliorations déjà apportées et de celles qui pourront encore l'être.

En souhaitant que la plupart de vos demandes aient ainsi d'ores et déjà pu être satisfaites, le Conseil administratif vous offre néanmoins la possibilité de le rencontrer si vous l'estimez encore nécessaire, soit en vous présentant lors de l'une des permanences de contact entre le Conseil administratif et la population qui se tiennent chaque premier mardi du mois (hors vacances scolaires) à la Mairie, soit en sollicitant un entretien par courrier.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, les salutations cordiales du Conseil administratif et l'expression de mes meilleures salutations.

Manuel SCHÜLE
Secrétaire général

Copie : M. Nicolas WALDER, Conseiller administratif
M. Denis MARTIN, Service Travaux, voirie et environnement
Mme Carole TRUMMER, secrétariat du Conseil Municipal

La quatrième communication est relative à une pétition récurrente dont nous avons déjà eu l'occasion de parler concernant le préau scolaire de l'école des Allobroges. Les pétitionnaires avaient souhaité rencontrer le Président lors de Carouge en fête, ce qu'il a fait de manière informelle sur une des terrasses de la place de Sardaigne. Suite à cette discussion, il a demandé à ce qu'un courrier leur soit envoyé. Suite à celui-ci, les pétitionnaires ont envoyé la réponse suivante :

Concerne la pétition des voisins de l'école des allobroges

Monsieur le Président,

Nous vous remercions du bref entretien que nous avons eu lors des fêtes de Carouge et nous vous envoyons une copie de la pétition mentionnée.

Nous espérons que vous voudriez bien examiner notre pétition et nous resterons à votre disposition.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Dr Larissa Schlatter et Fritz Schlatter

En annexe : la pétition

Le Président explique, que suite à ce courrier, notre service a répondu aux pétitionnaires en date du 20 septembre 2011.

Le secrétaire le lit :

Ecole des Allobroges : pétition "Préau de l'école scolaire des Allobroges"

Madame, Monsieur,

Le Conseil administratif de la Ville de Carouge a bien reçu le document cité en référence qui a retenu toute son attention.

Par ailleurs, nous avons avisé la Ville de Genève de vos préoccupations et des dispositions envisageables afin de répondre au mieux à vos demandes.

A cet égard, nous vous joignons une copie de ce courrier adressé par nos services à la Ville de Genève courant septembre.

Dans l'intervalle, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Grégoire Joannou
Chef du service Constructions et aménagement*

Pour clore le sujet, le Président demande au secrétaire de donner lecture du courrier que Mme Lammar a adressé au service des espaces verts et environnement de la Ville de Genève.

Ecole des Allobroges : pétition "Préau de l'école scolaire des Allobroges"

Messieurs,

Le Conseil administratif de la Ville de Carouge a reçu copie du document cité en référence.

Celui-ci partage les préoccupations des habitants de cette zone concernant les dispositions des plantations dans le préau de l'école des Allobroges.

Il prie donc les services concernés de la Ville de Genève de mettre tout en œuvre afin de répondre aux demandes, légitimes, des utilisateurs et voisins de ce site et de favoriser ainsi

une augmentation des surfaces plantées, des surfaces perméables et des plantations dans ce quartier très urbanisé.

Dans l'intervalle, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Au nom du Conseil administratif
Stéphanie LAMMAR
Maire*

Il espère que les pétitionnaires comprendront que, malheureusement, le Conseil municipal de la ville de Carouge, comme le Conseil administratif, ne peuvent rien faire pour ce problème puisque cette école est située sur le territoire de la Ville de Genève.

La cinquième communication est relative à la résolution CEVA qui a été votée lors de notre dernière séance. Elle a été transmise au Conseil d'Etat.

La sixième communication concerne les scrutins 2012. Chaque groupe de ce Conseil a reçu une liste des partis et des personnes désignées pour les scrutins de l'année 2012. Comme aucune remarque n'a été formulée auprès de notre secrétariat et notre Secrétaire général, nous considérons que ces listes sont acceptées et nous les utiliserons comme telle.

La septième communication concerne le droit de veto pour les décisions prises par l'association des communes genevoises.

Il n'en donne pas lecture car c'est un courrier beaucoup trop long mais il faut savoir que l'ACG a pris 2 décisions. La première est relative au musée de la Croix-Rouge, et elle propose d'octroyer une subvention d'un montant d'environ CHF 500'000.—. La deuxième décision concerne le budget de ladite ACG.

Vous trouvez ces courriers sur CMnet et vous pouvez faire opposition par le droit de veto, sous 40 jours. Toutefois, dans le cas d'une opposition, il faut que le tiers des communes genevoises suive la commune de Carouge.

Propositions du Conseil administratif :

4. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION POUR RELIER EN FIBRE OPTIQUE LES BATIMENTS COMMUNAUX 11-2011 R

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 15 septembre 2011 et renvoyé en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagements.

Celle-ci s'est réunie le 6 octobre 2011 et le rapport a été établi par M. Gerster.

Est-ce que M. Gerster a des modifications à apporter à son rapport ?

Gerster répond par la négative.

La commission recommande d'accepter le projet à l'unanimité.

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

Le projet est accepté à l'unanimité.

Vu la volonté de relier en fibre optique les bâtiments communaux pour connecter l'ensemble du personnel de l'administration ;

Vu les besoins accrus d'accéder aux applications de l'administration communale depuis des sites non connectés au réseau communal ;

Vu l'évolution des besoins technologique futurs dans le domaine de l'informatique et de la téléphonie ;

Vu les besoins d'améliorer la communication au sein de l'administration ;

Vu les besoins de rationaliser les coûts des sites non connectés au réseau informatique communal ;

Vu l'opportunité d'acquérir des fibres optiques reliant le territoire communal auprès de Cablecom ;

Vu le plan des investissements prévoyant la présentation d'un crédit de construction en mai 2011 de CHF 300'000.- pour la 1^{ère} étape et en 2012 de CHF 300'000.- pour la 2^{ème} étape ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité, soit par 28 voix

DECIDE

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 233'000.- destiné à relier les bâtiments communaux en fibre optique (1^{ère} étape).*
 2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.*
 3. *D'amortir le montant de CHF 233'000.- au moyen de 10 annuités, dès 2013 sous rubrique n° 08.331*
5. **PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF EN VUE DU REMPLACEMENT ET DE L'ACQUISITION DE VEHICULES POUR LE SERVICE TRAVAUX, VOIRIE ET ENVIRONNEMENT 16-2011 P**

M. Walder explique cette proposition vise à permettre au service travaux, voirie de remplacer certains équipements pour en acquérir d'autres. Il pense que le plus simple est de la renvoyer en commission afin de pouvoir en discuter.

La liste inclut également des véhicules dont nous aurions besoin si le budget est validé puisqu'ils impliquent une internalisation d'une partie des tâches de la voirie et des espaces verts sur le périmètre de la Tambourine et les week-ends.

Raison pour laquelle un renvoi en commission serait judicieux afin de valider ce projet au même moment que le budget 2012.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité

Le bureau propose un renvoi en commission de l'entretien du domaine public.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Pistis aimerait savoir si les personnes qui importent ses véhicules répercutent la dévaluation de l'euro sur les prix qui sont annoncés sur ce devis. C'est ce qui se pratique actuellement par la plupart des importateurs de véhicules 2 et 4 roues.

Mme Hiltpold pense qu'il faut des explications en commission sur l'urgence. De plus, il ne s'agit visiblement pas que du remplacement de matériel mais également du nouveau matériel pour de nouvelles tâches. Elle aimerait aussi savoir s'il est possible de diluer ses investissements car il y en a pour CHF 1'200'000.--, ce qui n'est pas négligeable.

Que faisons-nous du vieux matériel ? En effet, elle a entendu parler de vente aux enchères au personnel communal et elle aimerait des explications sur ce sujet.

M. Prod'Hom rappelle la sensibilité des Verts quant à l'utilisation de machines d'entretien. Ils rendent attentif les commissaires à ce qu'elles soient choisies pour apporter le moins de nuisances sonores et qu'elles soient respectueuses de l'environnement.

Mme Stebler a regardé ces nouvelles machines et elle se réjouit de l'internalisation des tâches effectuées par la voirie. Toutefois, elle recommande aux commissaires de se pencher sur les souffleuses et étudier la possibilité de rajouter l'achat de nouvelles souffleuses moins bruyantes et polluantes.

6. BUDGET 2012 17-2011 P

Mme Lammar souhaite faire en préambule quelques considérations générales. Elle relève que la marge de manœuvre du Conseil administratif était limitée dans l'établissement du budget 2012, soit par des charges incompressibles, soit par des charges nouvelles. A titre d'exemple, la mise à disposition d'un nouveau bâtiment comme les Epinettes représente un total de 2,2 millions pour huit mois d'activité. Suite à de nombreux projets votés lors de la dernière législature, les amortissements constituent également une part importante du budget de fonctionnement. Ils augmentent de 1.5 million entre l'exercice 2011 et l'exercice 2012. Dès lors, sans rien faire on constate déjà une augmentation mécanique de 3,7 millions sans que les recettes n'augmentent pour autant. Il a donc fallu faire des choix, qui se sont portés sur le développement des activités de la petite enfance, la création d'un projet d'insertion professionnelle et l'extension du travail de nuit des APM. Dès le mois de mars, les agents de police municipaux travailleront toute la nuit le vendredi et le samedi. La commune souhaite encore élargir ces horaires dès le mois de septembre afin de développer la police de sécurité. En même temps, il y aura une diminution de certaines charges relatives aux mandats donnés à l'externe (aux agents de sécurité privée). Un autre choix à relever est l'internalisation du nettoyage du quartier de la Tambourine. La parcelle est du domaine de l'Etat, qui ne l'entretient pas. Dès lors, l'ancien conseiller administratif a pris la décision – afin d'avoir une égalité de traitement pour tous les habitants de Carouge – de faire nettoyer cette parcelle par la commune. Ce nettoyage a été refacturé à l'Etat et la garantie que l'Etat va payer ces factures vient d'être reçue. A terme, cette tâche restera communale puisque ces terrains seront cédés à la commune de Carouge, qui est en négociations avec l'Etat à ce sujet. Actuellement, ce nettoyage est donné à une entreprise externe et la commune souhaite l'internaliser. Il a également fallu limiter certaines prestations, notamment dans des mandats d'étude confiés à des tiers. Il faut également relever le fait qu'il y aura de nouveaux bâtiments, comme la Vigne rouge ou le bâtiment des APM, ce qui implique l'engagement de personnel. La commune souhaite créer un nouveau service de l'urbanisme, ce qui aura une conséquence sur le budget.

Mme Lammar remercie particulièrement M. Di Stefano pour ses compétences, son sérieux, son professionnalisme et son soutien. Elle remercie également tous les services qui ont collaboré de façon transversale et qui ont tous consenti à des efforts afin de parvenir à un budget équilibré. Elle remercie enfin tout particulièrement le service des finances qui a travaillé d'arrache-pied depuis mercredi afin que tous aient un classeur du budget sur leur table. En raison de la mise en place de CMNet, il avait d'abord été décidé que les classeurs ne seraient dis-

tribués qu'aux membres de la commission des finances. Or, lors de la dernière commission, les conseillers municipaux ont souhaité que ces classeurs soient remis à tout le monde.

Mme Lammar propose de passer en revue les chiffres clé du budget.

S'agissant des revenus, ils sont estimés à 97 millions hors imputation interne. S'agissant des charges, on arrive également à 97 millions y compris des amortissements du patrimoine administratif de 14 millions. Cela mène à un bénéfice de 25'000.-. Au niveau des investissements, 50 millions d'investissements sont prévus, ce qui amène à une insuffisance de financement de 36 millions. Cette insuffisance de financement n'implique pas forcément une augmentation de la dette. En effet, chaque année le budget fait état d'une insuffisance de financement sans qu'au final la dette n'augmente (elle a même diminué ces dernières années). Il s'agit d'un calcul statique lié aux liquidités. Si la commune n'avait pas de liquidités (ce qui n'est pas le cas), elle serait obligée d'emprunter. Aujourd'hui, il est même possible de s'enrichir en empruntant étant donné les taux extrêmement bas d'emprunt à court terme, parfois même plus bas que les taux des comptes de la commune. Si l'on compare les revenus du budget 2012 avec ceux du budget 2011, on constate qu'il y a une augmentation de 5,77%.

Concernant les charges, l'augmentation entre les budgets 2011 et 2012 se situe à 6,40%. Mme Lammar propose d'observer les charges par nature. S'agissant des subventions, ces charges sont estimées à 14 millions. Les dédommagements, qui comprennent les frais de perception des impôts et la participation aux frais du GIAP, se montent à 5 millions. Les contributions, dont font partie la péréquation et la rétrocession aux communes françaises, se montent à 7 millions. Les amortissements sont estimés à 14 millions, les intérêts à 1 million, les biens, services et marchandises à 24 millions et les charges de personnel à 33 millions. Si l'on s'intéresse davantage aux charges de personnel, on peut constater qu'elles s'élèvent à 32,6 millions, soit une augmentation de 2,2 millions par rapport au budget 2011. Cette augmentation est notamment due aux mécanismes salariaux et aux annualisations des postes à raison d'une augmentation de 750'000.-. Il s'agit des postes votés pour 2011 et pour lesquels les personnes ont été engagées dans le courant de l'année 2011. Comme elles sont toujours là en 2012, il faut annualiser les postes. Les mécanismes salariaux tels que les annuités font que l'on arrive à une augmentation de 750'000.-. Il faut également noter une augmentation d'un peu plus de 1 million au niveau de la création d'emplois, des nouveaux emplois étant liés à la création de nouveaux bâtiments (la Vigne rouge et le bâtiment des APM impliquant l'engagement de nouveaux concierges).

Les charges concernant les biens, services et marchandises sont estimées à 23,8 millions, soit une diminution de 800'000.- par rapport au budget 2011. Ces charges se répartissent de la façon suivante. Au niveau des fournitures de bureau, imprimés et publicités, l'augmentation est estimée à 65'000.- entre l'entretien et l'acquisition de livres avec une augmentation de 40'000.- et une augmentation de 20'000.- pour la promotion du tri des déchets. Concernant le mobilier, les machines et les véhicules, le montant est stable avec une légère augmentation de 10'000.-. Concernant l'eau, l'énergie et les combustibles, il y a une augmentation de 48'000.- à mettre en relation avec les nouveaux bâtiments. Au niveau de l'achat de fournitures et de marchandises, ce montant est stable avec une très légère augmentation de 8'000.-. S'agissant de l'entretien par des tiers, il y a une augmentation de 594'000.- qui est due aux nouveaux bâtiments, à l'augmentation des tarifs de base selon les conventions collectives à raison d'une augmentation de 109'000.- et au fait que certains travaux ne peuvent pas être internalisés, comme le nettoyage des vitres des écoles qui nécessite des instruments particuliers ou le nettoyage de parkings.

Toujours concernant les biens, services et marchandises, il y a une diminution de 46'000.- au niveau des loyers, fermages et redevances d'utilisation. S'il y a des locations supplémentaires comme l'EVE des Epinettes et une augmentation des locaux de la FSASD, il y a également une diminution au niveau des containers de la police municipale et des containers du centre des Moraines de 180'000.- et de 45'000.-. Ces containers avaient été prévus mais, étant donné que la maison des APM va être construite durant le cours de l'année 2012 et que le réaménagement des Moraines a été voté lors du dernier Conseil municipal, ils ne sont plus né-

cessaires, ce qui permet une économie à ce titre. Au niveau des honoraires et prestations de services, il faut noter une baisse de 1,6 million. Cela est dû au fait que dans le budget 2011 il y avait une ligne pour le 225ème avec un montant de 2'260'000.-. Bien évidemment, le 225ème s'étant déroulé cette année, cette ligne ne figure plus dans le budget 2012. Il faut préciser que le montant de 2'260'000.- comprend la totalité des frais prévus en 2011 pour le 225ème (la fête d'ouverture en janvier, le Printemps carougeois, le feu d'artifice du 1er août et les 11 jours de fête). Au niveau des dédommagements, on peut constater une augmentation de 23'000.- due essentiellement à une augmentation des indemnités du Conseil municipal de 16'000.-. Cette augmentation est due à l'augmentation du nombre des séances. S'agissant des autres charges concernant les biens, services et marchandises, on peut relever une augmentation au niveau de la gratuité du cimetière. Il y a également une augmentation au niveau du journal communal puisque le souhait d'augmenter les parutions a été exprimé. Il faut également relever une diminution de 10'000.- pour la communication sur l'Agenda 21.

Mme Lammar passe aux intérêts, qui totalisent un montant de 500'000.-, soit une diminution d'un peu plus de 100'000.- comparé au budget 2011. Cette diminution est due au taux d'intérêt actuellement extrêmement bas et au fait que la commune remboursera 5 millions dans un mois. Quant aux amortissements, ils totalisent un montant de 14 millions, soit une augmentation de 1,7 million par rapport au budget 2011. Cela doit être mis en relation avec les délibérations votées : la Vigne rouge à 13,2 millions, le secteur Montfalcon à 2,7 millions, la rue de Veyriez à 1,5 million et l'EVE des Epinettes à 1,4 million. Tous ces investissements votés auront une incidence sur le fonctionnement, d'où une augmentation de 1,5 million. S'agissant des contributions, elles concernent la nouvelle péréquation et la rétrocession aux communes françaises. Il s'agit de données fournies par l'Etat, selon lesquelles on parvient à un montant de contribution de 6,8 millions, soit une augmentation de 400'000.- par rapport au budget 2011. S'il y a une diminution de la péréquation de 202'000.-, l'Etat indique qu'il y aura une augmentation de 613'000.- au niveau de la rétrocession aux communes françaises. Au niveau du dédommagement, les charges totalisent un montant de 5,3 millions, soit une augmentation de 200'000.-. Il faut à nouveau lier cela à la fiscalité, où il y a une augmentation de 105'000.- pour les frais de perception des impôts. Le GIAP demande 116'000.- de plus, l'ACG également 31'000.- de plus pour les frais de bureau intercommunal, mais la FASE demande 45'000.- de moins.

Mme Lammar passe aux subventions qui totalisent un montant de 13,9 millions, soit une augmentation de 2,2 millions. Cette augmentation est essentiellement due à la petite enfance et en particulier à la nouvelle crèche des Epinettes dont l'ouverture implique une subvention de 1'620'000.-. Pour la crèche des Acacias, la Ville de Genève s'est retirée. Il y a donc des places supplémentaires pour les enfants, mais cela à un coût de 288'000.-. Il y a également une augmentation de 144'000.- pour l'Association des Poussins, de 100'000.- pour le Théâtre de l'Alchimique et de 91'000.- pour l'EVE de Pinchat. Il faut relever que pour l'EVE des Grands-Hutins il y aura une diminution de la subvention de 216'000.- en fonction des fonds propres de cette EVE.

Concernant les revenus, ils sont estimés à 58 millions pour les personnes physiques et 8 millions pour les personnes morales. La taxe professionnelle est estimée à 18 millions et le fonds de péréquation à 1 million. Les impôts sur les chiens sont particulièrement négligeables. Les autres revenus sont estimés à 16 millions. Si l'on entre un peu dans le détail, la recette liée aux impôts s'élève à 84,5 millions, soit une augmentation de 4,2 millions répartis de la façon suivante : + 3,3 millions pour les personnes physiques et + 840'000.- pour la taxe professionnelle communale, alors que les personnes morales, les impôts sur les chiens et le fonds de péréquation sont annoncés comme stables.

S'agissant des investissements, Mme Lammar rappelle qu'il s'agit d'intentions d'investissement mais il n'est pas certain que tout soit réalisé durant l'année 2012. Ce sont 88 projets qui sont concernés. Il est important de relever que les 50 millions se répartissent principalement entre deux catégories : 23,5 millions concernant les nouveaux projets et 26,5 millions destinés aux projets déjà votés. Parmi les nouveaux projets, il faut relever la zone bleue à macarons, le

projet MODEMA et l'extension du parking Vibert avec la réfection de la dalle. Concernant le projet Familia qui a passablement occupé le Conseil municipal durant la dernière législature, il avait été prévu que la commune s'occupe des aménagements publics (le parascolaire, le parking et les locaux de musique). La commune souhaite commencer ces travaux en 2012. Enfin, la commune aimerait réaliser au début de l'année le projet de panneaux de signalisation indiquant les places restantes dans les parkings. Au niveau des projets déjà votés, ils ne sont pas nombreux mais le montant est important. Il s'agit du demi-groupe scolaire de la Vigne rouge qui totalise un montant de 13 millions, des collecteurs de Montfalcon pour 2,6 millions, des collecteurs rue de Veyrier pour 1,4 million, des Epinettes pour 1,4 millions, de la maison des APM pour 1,4 million, de la bibliothèque, de l'assainissement des dépôts du musée ainsi que du mobilier qui vient d'être voté pour 1 million. Les aménagements piétons et cyclistes, les réseaux verts et les itinéraires qui ont été votés il y a fort longtemps sont également des projets que la commune souhaite voir réaliser en 2012.

Mme Lammar remercie les membres du Conseil municipal de leur attention et indique que tous les documents seront disponibles sur CMNet.

Le Président fait voter la prise en considération de la proposition 17-2011.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Le Président indique qu'entre le renvoi en commission et la discussion immédiate le bureau propose le renvoi en commission des finances. En l'absence d'autre proposition, il ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Hiltbold aimerait que lors des prochaines commissions des finances les commissaires soient attentifs à la future diminution de la taxe professionnelle et à l'éventuelle modification du lieu d'imposition sur laquelle l'Assemblée constituante doit voter aujourd'hui. Cela aura peut-être quelques impacts sur les rentrées fiscales de la commune. Il faudra donc tenir compte de certaines dépenses nouvelles qui seront aussi incompressibles que les précédentes et pourront peut-être péjorer les budgets futurs. Mme Hiltbold aimerait également avoir quelques explications complémentaires sur les postes de travail lors des prochaines séances de la commission des finances. Il y a, à *priori*, plus de 17 postes à plein temps, ce qui est non négligeable. Enfin, elle aimerait avec des explications sur les besoins du théâtre Alchimique car la subvention a tout de même été doublée. Elle constate qu'il y a une nouvelle ligne de 50'000.- pour du cinéma et qu'il n'y a plus de montant pour l'Association de la musique vivante liée au Chat noir.

Mme Stebler précise, concernant la taxe professionnelle, qu'il y a trois semaines, lors du débat à l'université, Mme Künzler avait dit que tout était bloqué. Le manque à gagner était tellement élevé qu'ils ont gelé le projet. Elle souhaite avoir des précisions sur ce point.

Le Président constate que la parole n'est plus demandée et passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'ACQUISITION DE MATERIEL ET EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'ENTRETIEN 18-2011 P

Mme Lammar explique que, comme chaque année, cette délibération appelée « grande délibération » est présentée afin de permettre un amortissement différencié pour chaque type de dépense projetée pour l'acquisition de matériel ou d'équipement d'exploitation et pour la réalisation de travaux extraordinaires d'entretien. Il y a cette année une différence par rapport aux autres années : 150'000.- sont prévus pour l'entretien et le renouvellement du parc informatique. Ce poste n'était généralement pas prévu dans la grande délibération, mais il a semblé logique de l'y intégrer étant donné qu'il s'agit de matériel et d'entretien. Cela permet également d'amortir l'acquisition et l'entretien de matériel informatique, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Le Président fait voter la prise en considération du projet.

La prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité.

Le Président indique qu'entre la discussion immédiate ou le renvoi en commission le bureau propose un renvoi en commission des finances.

En l'absence d'autre proposition, il ouvre le tour de pré-consultation.

La parole n'étant pas demandée, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

8. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU PROJET DE LOI MODIFIANT LES LIMITES DE ZONES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CAROUGE (CREATION D'UNE ZONE 3 ET ABROGATION D'UNE ZONE DE DEVELOPPEMENT 4A) AU LIEU DIT "GRANGE-COLLOMB" PLAN NO 29'808-544 19-2011 P

M. Walder explique qu'il s'agit d'une parcelle adjacente à la route de Saint-Julien et à la campagne Duvernay, qui est propriété de M. Duvernay. Ce dernier souhaite ce déclassement pour rentabiliser sa parcelle mais aussi pour permettre à la Ville de Carouge et principalement à la Fondation carougeoise pour les personnes âgées de créer sur cet emplacement un D2 qui permettra d'offrir des appartements pour personnes âgées à prix réduit pour environ 48 personnes ou couples. Il est prévu de réaliser à cet endroit un bâtiment avec quatre étages de locaux administratifs du côté de la route de Saint-Julien (un rez-de-chaussée qui arriverait à hauteur du plateau de la campagne Duvernay puis cinq étages dont quatre de logements en D2). Des contacts avaient été pris à l'époque entre la Fondation carougeoise de logements aux personnes âgées, la Fondation HLM, la Ville de Carouge, le propriétaire et la régie et il avait été convenu de travailler ensemble. Le Conseil administratif soutient pleinement ce déclassement qui seul permet de créer ce bâtiment, qui servira de passerelle entre les deux étages (on pourra arriver au niveau de la campagne Duvernay à pied ou à vélo à travers ce périmètre qui relierait le CO et l'école nouvellement créée).

Le Président fait voter la prise en considération de cette proposition.

La prise en considération de cette proposition acceptée à l'unanimité.

Le Président indique qu'entre la discussion immédiate et le renvoi en commission le bureau propose la discussion immédiate puisque c'est un sujet qui a déjà été traité dans de nombreuses commissions. Il demande s'il y a d'autres propositions.

M. Paparou propose un renvoi en commission de l'urbanisme car il a un doute sur la zone proposée. Il y a une parcelle qui borde la route de Saint-Julien et une autre qui est plus proche du Rondeau de Carouge. Il aimerait savoir si ces deux parcelles sont concernées par la modification de zone.

Le Président met au vote la proposition de M. Paparou, à savoir le renvoi en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement.

Le renvoi en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement est refusé par 7 oui et 21 non.

Le Président ouvre la discussion.

M. Paparou aimerait savoir si la parcelle proche du Rondeau de Carouge sera également touchée par la zone 3.

M. Walder répond que la zone proche du Rondeau de Carouge, c'est-à-dire la zone où il y a déjà un PLQ en discussion auprès de l'Etat (où un hôtel et un immeuble d'habitation sont prévus), n'est pas touchée par le déclassement. Cette parcelle est déjà en zone 3. Elle est grisée sur le plan afin de montrer où se trouve la zone 3.

Mme Stebler relève qu'il a été dit qu'il y aura un degré de sensibilité 3 lors de la construction du bâtiment et que des mesures seront prises pour la construction. Elle se demande si ces mesures seront suffisantes. L'endroit est en effet un peu bruyant. Lors de l'inauguration de l'EMS de Drize, une personne âgée lui a dit qu'elle trouvait dommage qu'il n'y ait pas de balcon. Elle demande si le projet de bâtiment prévoit des balcons.

M. Walder rappelle qu'il s'agit de D2, donc d'appartements pour personnes qui ont l'âge de l'AVS. La tendance dans les EMS est de ne plus prévoir de balcons individuels car, dans la plupart des cas, ce ne sont que les familles qui en profitent. Cela permet aussi d'étendre l'espace des chambres. La plupart des résidents préfèrent en effet avoir 2 ou 3 mètres carrés de plus dans la chambre plutôt que sur un balcon. Dans le cas présent, tous les appartements D2 sont traversant et ont un balcon côté école et Vigne rouge. Pour le côté qui donne sur la route de Saint-Julien, les appartements sont cinq étages au-dessus de la route et ne donnent pas directement sur la route. Il ne devrait donc pas y avoir de problématique liée au bruit. Il rappelle que de l'autre côté de la route il y a déjà des appartements dans des étages assez bas, mais avec des balcons côté parc.

M. Baertschi salue le fait que M. Duvernay se tourne vers la commune pour faire quelque chose en partenariat. Il regrette que l'objet n'ait pas été renvoyé en commission car cela aurait permis de se pencher sur la configuration. Il s'agit en effet de l'endroit où se trouvait l'ancien canal de Carouge. Il aurait été intéressant de mener une petite réflexion sur ce point, notamment avec Mme Massot qui fait très bien son travail et a certainement dû y réfléchir. Il attire également l'attention sur le fait qu'en construisant contre la rue on crée une protection phonique sur le haut, ce qui sera bien pour le territoire de la Vigne rouge. Les gens qui habitent cette rue sont déjà considérablement dérangés, notamment par la pollution. Il y a peut-être des éléments phono-absorbants à utiliser, notamment dans le revêtement de chaussée. Ce sont des questions qui auraient pu être débattues en commission.

M. Walder rappelle qu'il s'agit d'un déclassement. Si la Ville de Carouge était impliquée dans le rachat du bâtiment construit cela serait évidemment soumis en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement et au Conseil municipal. Le projet sous forme d'autorisation de construire vous sera évidemment soumis et vous pourrez donner un préavis. L'objectif de ce bâtiment avec des locaux administratifs en bas et peut-être quelques commerces est de réhabiliter cet espace pour qu'il y ait autre chose que la boîte de nuit.

M. Pistis aimerait savoir si ce déclassement prévoit également la construction de logements.

M. Walder répond qu'il s'agit d'un déclassement en zone 3 qui inclut logements et activités. Il n'a pas été possible de faire des logements du côté de la route de Saint-Julien car les premiers étages n'ont pas de dégagement du côté du parc Duvernay. Cela a donc été déclassé en zone 3 et non en zone 3 de développement car il était important de pouvoir faire autre chose que du logement dans les étages du bas.

Le Président fait voter la proposition.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Vu le périmètre concerné par le présent projet de loi, situé en bordure de la route de Saint-Julien, côté sud, à proximité de la trémie d'entrée du tunnel de la route du Val-d'Arve et situé en contrebas du quartier de la "Vigne Rouge", dont l'affectation projetée est réservée à des activités, du logement et/ou à des équipements publics ;

vu que le présent secteur est situé dans un quartier déjà fortement urbanisé, dont la planification a été confirmée au travers des divers plans mentionnés ci-dessous :

- Le Plan directeur de quartier N° 29'407, a été approuvé par les Conseils municipaux de Lancy et de Carouge respectivement les 27 janvier et 24 février 2005 et adopté par le Conseil d'Etat le 27 avril 2005. Ce plan prévoyait le réaménagement de la route de Drize, 20'000 m² de surface brute de plancher de logement, un cycle d'orientation, des bâtiments d'activités sans nuisances et des équipements publics ;

- Le plan modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Carouge N° 29'284-544, adopté par le Grand Conseil le 28 octobre 2004, portant sur la création d'une zone de développement 3, affectée à de l'équipement public, en vue de la réalisation du Cycle d'orientation de Drize, aujourd'hui réalisé ;

- Le Plan localisé de quartier N° 29'539A-544 approuvé par le Conseil municipal le 26 juin 2008 et adopté par le Conseil d'Etat le 14 janvier 2009, destiné à la réalisation des 20'000 m² de surface brute de plancher de logement ainsi qu'à la réalisation d'un demi-groupe scolaire "la Vigne-Rouge", aujourd'hui en cours de construction ;

vu le Plan localisé de quartier N° 29'539A-544, il est proposé, conformément aux dispositions de l'article 19 alinéa 1 lettre c de la loi d'application de la Loi fédérale sur l'Aménagement du Territoire (LaLAT), la création d'une zone 3 d'une superficie de 6'872 m², impliquant l'abrogation de la zone de développement 4A portant sur cette surface ;

vu qu'un remembrement foncier de 10'000 m² en 5^{ème} zone, situé sur l'assiette de la route cantonale de Saint-Julien peut être effectué simultanément et ce, en étendant la 3^{ème} zone à ce périmètre ;

vu la demande de renseignement (DR) N° 18'248, qui propose la création d'un bâtiment de huit niveaux sur rez-de-chaussée plus superstructures en conservant le cordon d'arbres situés en front de la route de Saint-Julien ;

vu l'affectation du projet qui consiste à créer dans ses quatre premiers niveaux, des activités commerciales, sociales et artisanales et ensuite, depuis le niveau du plateau de la "Vigne Rouge", d'affecter les quatre étages suivants à des appartements IEPA (logements pour personnes âgées avec assistance de proximité) et les superstructures restantes à de l'habitat. Une partie du rez-de-chaussée et deux niveaux de sous-sol seront réservés aux parkings voitures, motos, vélos, à des surfaces de dépôt et à un abri communal de la Protection civile ;

vu que ce projet de construction établit et favorise une bonne connexion entre la route de Saint-Julien et le futur quartier de la " Vigne Rouge ", par la mise à disposition au public d'un ascenseur permettant ainsi aux futurs habitants et écoliers de bénéficier d'une liaison fonctionnelle entre le secteur de Grange-Collomb et la zone urbaine de la route de Saint-Julien ;

vu la présente modification de zones attribuant 2'715 m² de surface brute de plancher aux activités, 3'400 m² aux appartements IEPA et 1'900 m² à l'habitat ;

vu la procédure d'enquête publique N° 1746 qui s'est ouverte du 26 août au 26 septembre 2011 ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité, soit par 28 voix

D E C I D E

1. De préavisier favorablement le projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Carouge (création d'une zone 3 et abrogation d'une zone de développement 4A), au lieu dit "Grange-Collomb".

9. **PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU PROJET DE PLAN LOCALISE DE QUARTIER NO 29'775-544 SITUE EN BORDURE DU CHEMIN DE PINCHAT, AU LIEU-DIT "LES MORAINES" 20-2011 P**

M. Walder rappelle que ce sujet avait déjà été discuté à deux reprises en commission durant la précédente législature. Cela concerne le périmètre au-dessus du Rondeau, au début du chemin de Pinchat, qui a été récemment déclassé en zone 3. Le PLQ qui est soumis aujourd'hui prévoit quatre bâtiments (trois sur des parcelles privées et un sur une parcelle de l'Etat). Suite à la réception de ce PLQ, il y a eu des discussions avec les différentes parties. L'Etat s'était de nouveau engagé à voir s'il était possible de vendre la parcelle du nord de ce secteur à la commune. La commune a également eu des discussions avec les promoteurs, les propriétaires et la régie Naef qui s'occupe du bas du secteur car le Conseil municipal souhaitait que soient respectés des gabarits en-dessous de ce qui est possible de faire en zone 3. Au vu des dernières expériences, il y avait deux possibilités : soit la commune s'oppose fermement à ce projet en risquant d'être déboutée et de voir se construire des bâtiments qui vont bien au-delà, soit elle décide de discuter. Les promoteurs ont entre temps envoyé une lettre spécifiant qu'ils s'engagent à ne pas dépasser du rez + 5 (c'est-à-dire un maximum de 18 mètres si les étages sont de 3 mètres). Ils s'engagent également, si jamais ils avaient droit à un ajout de 10% lié au respect de Minergie, à ne pas le faire en hauteur. Le Conseil administratif propose de préavisier favorablement en excluant toutes les réserves, celles-ci n'ayant plus vraiment de sens étant donné qu'elles ne sont pas réellement prises en compte au niveau de l'Etat et qu'en plus les promoteurs et les propriétaires s'engagent à les respecter. Il soumet cette proposition afin d'entamer une coopération avec les propriétaires, ce qui est une approche beaucoup plus constructive pour ce projet. La lettre est signée par la régie Naef, avec les noms d'Antoine Gabella et d'Olivier Peyrot et avec l'accord complet de l'autre propriétaire, c'est-à-dire Eric Grasset

Le Président fait voter la prise en considération.

La prise en considération de cette proposition est acceptée à l'unanimité moins une abstention.

Le Président indique qu'entre la discussion immédiate ou le renvoi en commission le bureau propose la discussion immédiate. En l'absence d'autre proposition, il ouvre la discussion.

M. Etienne rappelle qu'il s'agissait initialement d'une zone villa. L'effort de densification doit être équitablement réparti sur l'ensemble du territoire. Il aimerait comparer avec d'autres communes genevoises pour voir quelle densité sera par exemple prévue aux communaux d'Ambilly. Il relève que la densification est normale mais moindre par rapport à la zone de développement. Il aimerait rappeler aux partis de l'Entente qui sont représentés au Grand Conseil qu'il faut densifier dans leur commune au même taux de densification. Carouge fait son propre effort, mais les efforts doivent être équitablement répartis. Concernant le courrier adressé à l'Etat, il relève que les changements au niveau du Rondeau de Carouge et des avenues de Drize et e Pinchat créent considérablement de problèmes. Il a lu dans le projet de loi qu'il y avait une problématique de transports publics. Il souhaite que le Conseil administratif demande à l'Etat d'étudier des solutions favorisant des transports publics efficaces. Si l'on veut trouver des arrangements au niveau du Rondeau de Carouge, il faut abandonner

les voitures en amont pour que les transports publics puissent arriver à ce point modal. Concernant le traitement des lisières, il remarque que la question de savoir qui est gestionnaire de cette lisière revient toujours. Il faut savoir qui fera ce traitement des lisières et s'il se fera. Il estime qu'il faut faire confiance aux études d'aménagement, notamment concernant l'intégration dans le site de ces bâtiments R+5. Il sait que Mme Massot travaille avec l'Etat sur cette problématique de l'intégration des bâtiments car il y a une importante arborisation. Il attire l'attention du Conseil administratif sur cette problématique de l'intégration dans le site. En ce qui concerne le cheminement piétons et vélos, il souligne que M. Marc Müller a répondu qu'il serait assez difficile de réaliser cela au vu de la présence des arbres. Il faudra donc trouver un compromis entre préservation des arbres et cheminement piétons et vélos. Il note également la présence d'une forte surface de parking souterrain, qui relie deux bâtiments. Il signale que lorsqu'il y a un parking souterrain il n'est plus possible de planter des arbres en pleine terre. Il demande donc au Conseil administratif d'être très attentif à maintenir un certain volume de terre pour que des arbres puissent être plantés même sur les parkings souterrains.

Mme Molinari souhaite intervenir dans le même sens que M. Etienne concernant notamment le ratio logements-parkings. C'est une question qui a déjà été évoquée en commission. Etant donné la localisation des nouveaux bâtiments tout près du Rondeau, il serait souhaitable de voir s'il serait possible d'avoir une dérogation pour que le ratio ne soit pas de 1-1 tel qu'il est actuellement (c'est-à-dire environ 182 places de parc pour 180 logements plus 18 places visiteurs) mais moindre. Concernant la réponse de M. Müller sur la distance de la forêt, la commission s'est référée à l'Etude stratégique d'aménagement de Carouge Sud (conjointement menée par la commune de Carouge et le canton). Elle aurait souhaité qu'une marge suffisante pour protéger la forêt (d'autant plus que c'est maintenant une forêt classée) soit garantie. Elle est un peu en souci quant à la réponse de M. Müller qui dit : « La direction générale de la nature et du paysage, autorité compétente, a elle-même considéré que l'analyse devrait être faite de cas en cas. En l'espèce, la DGNP est entrée en matière pour une distance inconstructible inférieure à 20 mètres pour autant qu'un ourlet buissonnant ainsi qu'une bande herbeuse d'un minimum de 5 mètres soient plantés le long de la lisière. » Elle aimerait savoir jusqu'où cela va aller. On sait très bien qu'il y a des effets sur les arbres dès que l'on s'approche à une certaine distance et ce n'est pas par hasard que la distance de 30 mètres a été évoquée dans l'étude sur Carouge Sud. Il y a probablement une marge de manœuvre à avoir, mais une distance de 5 ou 10 mètres paraît tout de même peu.

M. Walder répond que la distance à la lisière en zone 4A est actuellement de 30 mètres. En zone 3, la distance à la lisière est de 10 mètres. La commune a demandé une distance de 20 mètres, mais les concepteurs du projet ont dit qu'ils ne pouvaient pas entrer en matière parce que le projet ne serait pas faisable en rez+5 avec une distance de 20 mètres. La commune a estimé que cela valait la peine de « lâcher » sur la distance à la lisière pour avoir une limitation des hauteurs, une servitude de passage pour les piétons et les cyclistes et un passage pour piétons à travers la parcelle. Il aurait évidemment préféré un projet qui garantisse au minimum 20 mètres de distance à la lisière, mais la commune ne peut pas exiger cela sur une zone 3, le déclassement ayant eu lieu antérieurement au dépôt du PLQ.

M. Prod'hom indique qu'il a appelé l'Office de l'urbanisme ce matin qui l'a rendu attentif au fait que des altitudes sont indiquées dans la coupe en haut du PLQ qui limitent le gabarit à R+5. Il ne sera pas possible d'aller plus haut parce que les nouveaux PLQ tiennent déjà compte de Minergie au niveau des droits à bâtir. Par ailleurs, il souhaite s'assurer que les proratas du logement subventionné seront bien respectés sur l'ensemble du périmètre.

M. Baertschi félicite le Conseil administratif pour ce dossier bien conduit. La parcelle avait été déclassée par le Grand Conseil en zone 3 alors que la commune demandait une zone de développement 4A. Il est rassuré par les propos de M. Walder selon lesquels on se trouve dans les normes de la 4A. Il est personnellement très content d'avoir un indice qui ne soit pas plus élevé que 1. Il constate qu'une partie de la classe politique veut densifier à tout va. Mais lorsqu'il y a aura des catastrophes, ils diront qu'ils n'y sont pour rien. Il y a également le problème de la circulation. Dans le PLQ remis aujourd'hui, on voit qu'il s'agit d'une voie urbaine

structurante. Donc le chemin de Pinchat sera à long terme fortement urbanisé. Les réponses données par M. Müller sont plutôt rassurantes car ce dernier dit clairement que l'on respecte pour l'instant des intérêts contradictoires mais qu'il faudra s'attendre à long terme à des problèmes (tout comme à la route de Drize) pour faire passer le trafic. Il y a également le problème du Rondeau qui est récurrent. Ces questions sont bien abordées par le service municipal et par Mme Massot qui sont des personnes compétentes et de bonne foi.

M. Walder précise qu'en ce qui concerne la circulation il a rencontré encore aujourd'hui Mme Künzler pour lui rappeler l'urgence de la recalification de la route de Drize (le passage pour piétons et cyclistes en site propre ainsi que la passerelle prévue à la hauteur de CO) en lui expliquant les problématiques dans le bas de cette rue et dans le bas du chemin de Pinchat. Elle va regarder cela de près. Concernant les droits à bâtir, il répond à M. Prod'homme qu'il est spécifié dans ce PLQ qu'en cas de respect des hautes technologies énergétiques il est possible de dépasser les gabarits de 10%. Donc comme pour d'autres PLQ, les promoteurs auraient le droit d'ajouter ces 10%. Ils se sont cependant engagés à ne pas utiliser ces 10% en hauteur. Dans leur courrier, ils annoncent que cela a été discuté avec l'Etat et que c'est en concertation avec le DCTI qu'ils s'engagent à ne pas utiliser ces 10% en ajoutant un étage.

M. Papparou demande si les promoteurs vont utiliser ces 10% à un autre endroit.

M. Walder répond que si les promoteurs souhaitent utiliser ces 10% supplémentaires ils peuvent le faire car c'est un droit cantonal auquel on ne peut pas s'opposer. Sur un autre PLQ, M. Müller a refusé que l'on exige que ces 10% soient utilisés à tel endroit. L'idée est de dire que l'on préfère qu'ils soient utilisés en largeur plutôt qu'en hauteur. C'était un souhait de la commission qui a étudié ce projet et qui s'est préoccupée principalement de la question des hauteurs et du respect de la cime des arbres.

M. Buchs souhaite féliciter le travail fait par la commune et les promoteurs au nom du groupe démocrate-chrétien. On arrive à un très beau projet car tout le monde est d'accord, rien n'est imposé par l'Etat et les hauteurs sont respectées.

Mme Hiltbold constate que la pénurie de logement est incroyable à Genève mais que quand il s'agit de construire chez soi on limite les droits à bâtir avec des raisons plus ou moins bonnes. Il aurait été possible de construire un peu plus haut et d'offrir quelques logements sociaux en plus, mais le compromis trouvé semble satisfaire tout le monde. Elle estime que si la commune de Carouge densifie, d'autres devraient aussi le faire. Elle réagit à la suggestion de Mme Molinari de revoir le ratio des places de parking à la baisse. Elle serait plutôt de l'avis contraire, pour autant qu'il y ait une marge de manœuvre, ce dont elle doute. On ne peut malheureusement pas empêcher les gens d'avoir des voitures. Par contre, s'ils peuvent les parquer en sous-sol, c'est cela de moins en surface. Elle souhaiterait qu'il y ait davantage de places en sous-sol pour les habitants.

M. Pistis demande s'il ne serait pas judicieux de supprimer la première clause qui prévoit la construction en-dessous de la cime des arbres puisqu'un accord a été trouvé sur le R+5. Si un arbre mesure 10 mètres, va-t-on se limiter à la hauteur de cette cime ?

M. Walder répond que c'est ce qu'il proposait en préambule, à savoir de préavis favorablement mais sans aucune réserve. Les propriétaires et promoteurs souhaitent qu'il y ait le moins d'oppositions possible. Des autorisations de construire pour la parcelle située tout en bas ont déjà été accordées, dont des dérogations pour faire des villas jumelées. Si ce projet était bloqué pendant plusieurs années, le propriétaire de la parcelle du bas construirait ce qu'il a le droit de construire, à savoir des villas jumelées. A partir de là, ce développement serait bloqué pour un certain nombre d'années. C'était le souhait des propriétaires d'aller très vite vers un accord le plus large possible pour éviter à tout prix des oppositions qui bloqueraient le projet.

Le Président précise que l'amendement proposé vise à supprimer toutes les réserves qui apparaissent après « décide ».

Mme Stebler récapitule en disant qu'il y a quatre parcelles privées, une parcelle publique, 185 logements et 200 places de parc. Cela fera à peu près 700 à 800 habitants. Elle demande si ce ne serait pas le moment, comme des concessions ont été faites à l'Etat, de demander, par une initiative communale, que des subventions à la commune soient attribuées afin de régler ce problème au Rondeau. Cela fait dix ans qu'elle est au Conseil municipal et ce problème revient chaque année. Comme la zone se densifie (notamment avec 1'000 étudiants de plus à Batelle), elle pense que ce serait le bon moment pour faire cette demande. Elle invite les conseillers municipaux à faire une initiative communale en lien avec le Conseil d'Etat et la Confédération pour voir si la commune peut toucher des subventions pour régler le problème du Rondeau. Quant aux places de parc, elle estime qu'il y en a beaucoup et précise que les autorités ont demandé par une initiative communale que l'Etat intervienne pour prendre ce problème en main. Elle souhaiterait qu'il y ait des balcons en tout cas sur la parcelle publique, en précisant qu'une place de parc coûte 40'000.- et un balcon 30'000.-.

M. Baertschi demande si les cinq mètres de cession au domaine public suffiront pour réaliser le vaste cheminement piétons et vélos qui sont prévu.

M. Walder répond qu'en principe cela suffit. A partir du moment où la commune travaille avec les promoteurs et constructeurs, s'il devait y avoir 6 mètre au lieu de 5 à un endroit et 4 mètres au lieu de 5 à un autre endroit pour permettre le cheminement à travers des arbres, cela ne poserait à son avis aucun souci. C'est notamment pour cela qu'une approche coopérative avec les promoteurs est proposée. Ces derniers sont entièrement d'accord avec cette servitude et le fait qu'il faut un passage en site propre pour les piétons et les cyclistes à cet endroit.

Le Président fait voter l'amendement visant à supprimer la formulation « sous réserve des points suivants » et les quatre points énumérés en-dessous.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Le Président fait voter la proposition tel qu'amendée.

La proposition amendée est acceptée par 27 oui et 1 abstention.

Vu le périmètre concerné par le présent projet de Plan localisé de quartier N° 29'775-544, situé sur les parcelles N° 534, 539 pour partie et 2050, feuilles cadastrales 24 et 25, compris entre la moraine de Pinchat et le chemin de Pinchat ;

vu les procédures menées simultanément par le Département des constructions et des technologies de l'information (DCI), relatives d'une part, à la modification de zones – plan N° 29'741-544, pour laquelle le Conseil municipal a voté la délibération 146A-2010, préavisant défavorablement un déclassement en zone 3 de développement et favorablement un déclassement en zone 4A de développement et d'autre part, à la mise à l'enquête publique du projet de Plan localisé de quartier N° 29'775-544 ;

vu l'intérêt et l'accueil favorable de la Commission d'urbanisme du Conseil municipal de la Ville de Carouge, lors de la présentation du projet de Plan localisé de quartier par le DCI le 12 avril 2011 ;

vu l'audition du Conseil administratif de la Ville de Carouge à la Commission aménagement du Grand-Conseil, relative à la modification de zones (plan N° 29'741-544) et à la décision de cette dernière de maintenir le déclassement en zone 3 de développement du secteur de Pinchat ;

vu le préavis du Conseil administratif du 20 juillet 2011 relatif à l'enquête technique du projet de PLQ ;

vu le courrier du Conseil d'Etat du 14 septembre 2011, relatif à l'ouverture de l'enquête publique du projet de PLQ qui considère les remarques du Conseil administratif ;

vu la surface constructible de 18'218m² du présent projet de PLQ permettant la construction d'environ 180 logements répartis dans 4 immeubles de R+5 niveaux dont l'indice d'utilisation du sol (IUS) s'élève à 1 ;

vu le programme d'affectations, dont l'objectif est la réalisation de logements et d'équipements publics ;

vu le concept énergétique territorial accompagnant le présent projet de Plan localisé de quartier ;

vu la procédure d'enquête publique N° 1749 qui s'est ouverte du 19 septembre au 19 octobre 2011 ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité, soit par 27 oui et 1 abstention

DECIDE

1. De préavis favorablement le projet de Plan localisé de quartier N° 29'775-544, situé en bordure du chemin de Pinchat, au lieu-dit "Les Moraines".

10. RESOLUTION ADMINISTRATIVE 1-2011 : RESOLUTION RELATIVE AU PROJET DE SCHEMA DIRECTEUR CANTONAL DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL GENEVE 2030

Le secrétaire donne lecture de la résolution

RÉSOLUTION RELATIVE AU PROJET DE SCHÉMA DIRECTEUR CANTONAL DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL GENÈVE 2030

Vu la lettre du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) du 22 août 2011 concernant la consultation des communes sur le projet de Plan directeur cantonal Genève 2030 ;

vu le Plan directeur communal de la Ville de Carouge, adopté par le Conseil municipal dans sa séance du 25 juin 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat dans sa séance du 14 septembre 2009 ;

vu que le schéma directeur cantonal constitue le volet opérationnel du Plan directeur cantonal (PDCn) et qu'il précise les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement à travers un plan de mesures ;

vu notamment, les points suivants :

1. **Carte de synthèse** : La carte de synthèse mentionne une "extension urbaine : périmètre à étudier" dans la pénétrante de verdure de Pinchat, au nord du chemin Poluzzi (parcelle Rigafin). La Commune de Carouge est opposée à une extension urbaine dans ce secteur, qu'elle réserve pour l'implantation d'équipements de sports et de loisirs, conformément au Plan directeur communal et aux résultats de l'étude menée en collaboration avec le Canton (voir fiche de mesure N° 10 du Plan directeur communal de la Ville de Carouge).

Le tracé d'une voie urbaine structurante par la route de Drize, le chemin Vert et le chemin de Pinchat, doit être considéré comme indicatif, notamment en ce qui concerne le tronçon passant par le chemin Vert. En effet, les études menées en collaboration avec le Canton mettent en évidence qu'un tracé à travers la parcelle de l'Université pourrait être plus intéressant que le passage sur le chemin Vert.

2. **Fiches A01, A02 et A03** : Les principes de densification de la zone de villas du secteur Battelle – Grange-Collomb, tels que formalisés dans la carte jointe aux fiches mentionnées ne sont pas conformes aux résultats de l'étude menée en collaboration avec le Canton. D'une part, il est préconisé un maintien de la zone de villas située au sud du chemin Vert. En effet, seule la partie carougeoise de la zone de villas au nord du chemin Vert est prévue d'être densifiée, ce qui ne relève pas d'une vision cohérente de l'aménagement du territoire. Par ailleurs, pour les secteurs où une densification de la zone de villas est admise, un indice maximum de 1 est préconisé pour tenir compte de la qualité de la végétation du site.
3. **Fiche PSD 16 "Praille Acacias Vernets"** : Dans le cadre de l'aménagement du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), la création d'un grand parc urbain, d'une dimension similaire au parc des Bastions, soit d'une surface d'au minimum 80'000 m², doit être intégrée au nouveau Plan directeur cantonal. La Ville de Carouge est en grand déficit d'espaces verts conviviaux et la Croix-verte projetée par le projet PAV, longeant la ligne de chemin-de-fer au sud de Carouge, ne peut pas être considérée comme un grand parc public et ce, d'autant que les études n'ont, à ce jour, pas démontré la faisabilité de couvrir ou d'enterrer les voies ferrées.
4. **Fiche PSD 16 "Praille Acacias Vernets"** : Le secteur appelé "Camembert", quant à lui est dévolu à la création entre autre d'équipements sportifs et ce, en accord avec les Villes de Genève et de Lancy.

vu les dispositions de l'art. 5, al 3 de la Loi d'application de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire ;

conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

par XX oui, XX non et XX abstention

De préavisier défavorablement le projet de schéma directeur cantonal Genève 2030.

Afin de présenter le projet, le Président passe la parole à M. Walder.

M. Walder explique que cet objet et le suivant concernent le Plan Directeur Cantonal. Il a été présenté sous forme de deux résolutions, une concerne le contenu (ce qui vient d'être lu) et l'autre, le concept.

Nous vous proposons de les préavis défavorablement et vous avons remis aujourd'hui ce plan directeur cantonal, tel qu'il nous a été soumis. L'objectif vise à ce que vous puissiez en prendre connaissance et nous avons prévu une double commission de l'urbanisme-aménagement-mobilité en accord avec le Président de la commission pour le 22 novembre 2011.

Dans une première partie, il vous sera présenté et dans la deuxième partie, il est prévu de discuter du fond pour savoir si nous voulons le préavis positivement ou négativement et quelles remarques nous souhaitons apporter à ce plan directeur.

Nous devons donner une réponse au canton d'ici au 31 décembre 2011 et vous pourrez voter le préavis que vous souhaitez donner durant le Conseil municipal du mois de décembre.

Il propose de renvoyer cette résolution en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président passe au tour de Pré-consultation.

Mme Hiltbold demande pour quelle raison nous devons lire une résolution alors que ce n'est pas un projet de délibération et sur quelle base du règlement on se réfère, parce que si M. Gerster doit encore lire la deuxième résolution, nous serons encore présents un bon moment.

Le Président explique que le règlement ne dit rien sur ce sujet mais jusqu'à présent les motions et résolutions ont toujours été lues, soit par l'auteur, soit par le secrétaire.

Mme Hiltbold pense que nous devrions faire une distinction entre une résolution du Conseil municipal et une résolution du Conseil administratif.

M. Buchs souhaite entendre en commission les propriétaires des parcelles qui sont concernées à Pinchat. En effet, elles auraient dû être dévolues pour du sport ou de la promenade mais le Conseil d'Etat a d'autres projets.

M. Walder en prend note mais fait remarquer que le plan directeur cantonal comprend l'entier du canton et de la commune.

Mme Stebler souhaite savoir quel plan à force de loi, est-ce le communal ou le cantonal ?

M. Walder répond qu'aucun des deux n'a force de loi parce que ce sont des outils de travail et de direction mais le plan cantonal domine le plan communal.

11. RESOLUTION ADMINISTRATIVE 2-2011 : RESOLUTION RELATIVE AU PROJET DE CONCEPT DE L'AMENAGEMENT CANTONAL DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL GENEVE 2030

Contrairement à la directive, le Président n'invite pas le secrétaire à lire le texte et il passe la parole à M. Walder pour la présentation.

M. Walder explique qu'il s'agit du concept de plan directeur et comme vous avez pu le lire dans la presse, il y a des oppositions. Le Conseil administratif trouve que ce concept est incomplet car, à part, la création de 100'000 logements sur le territoire cantonal, il n'y a pas de concept ou de vue à moyen et long terme sur des sujets comme la mobilité où les espaces

naturels et paysagés. De plus, le sujet concernant la promotion économique sur le canton est évité et il pense que si nous parlons d'une prévision pour plusieurs décennies, il faudrait englober ces différents objets pour obtenir quelque chose de cohérent. Ce plan directeur n'est pas foncièrement mauvais mais il est insuffisant et le Conseil administratif propose de le préavisier négativement.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagements.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président passe au tour de pré-consultation.

La parole n'est pas demandée.

12. PÉTITIONS

1. Pétition 2-2011 : pour la réhabilitation des Halles de la Fonderie en un espace culturel

Le Président demande au secrétaire de donner lecture de la lettre accompagnant la pétition :

Le secrétaire donne lecture du courrier :

Carouge, le 6 septembre 2011

Cher Monsieur,

Inquiètes de la destination future des Halles de la Fonderie, nous avons lancé une pétition pour leur réhabilitation en date du 20 avril 2011.

Celle-ci a rencontré un vif succès, tant auprès des milieux artistiques que des citoyens carougeois.

Nous vous remettons les 302 signatures témoignant de l'intérêt porté à cette question et nous restons à votre entière disposition pour toutes questions.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, nos cordiales salutations.

*Claudine Kasper, graphiste
Isabelle Papaloizos, historienne d'art*

Le secrétaire donne lecture du texte de la pétition :

Aux autorités de la Ville de Carouge

Pétition pour la réhabilitation des Halles de la Fonderie en un espace culturel

Les soussignés pétitionnaires demandent aux autorités la Ville de Carouge la rénovation puis la mise à disposition des Halles de la Fonderie, ancienne usine de métaux et fonderie d'art léguée à la Ville de Carouge, sise au 17-19 avenue Cardinal Mermillod, à toute activité culturelle.

La situation des Halles de la Fonderie, proches du centre de Carouge, en fait un lieu privilégié pour ce type d'activités. Si la commune de Carouge est riche de trois théâtres et d'un cinéma, les associations et compagnies indépendantes trouvent très difficilement des espaces pour monter des projets. Il nous paraît également essentiel que la commune n'aliène pas son patrimoine. celui-ci doit profiter en priorité à ses habitant-e-s.

Le site est composé de trois bâtiments : les halles d'une surface de 340 m², la maisonnette de 26m² s et les ateliers d'une surface de 135 m² ; un vaste espace extérieur complète ces constructions.

Cette pétition demande

- la rénovation légère des bâtis sur le site des Halles de la Fonderie - soit principalement une mise aux normes de sécurité - par la commune de Carouge
- la mise à disposition du lieu pour une durée déterminée à toute association culturelle active dans des domaines tels que danse, théâtre, social ou arts plastiques, sur la base d'un projet.

Le Président indique qu'entre la discussion immédiate ou le renvoi en commission le bureau propose le renvoi en commission des pétitions.

Il n'y a pas d'autre proposition et il ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baertschi estime qu'il faut prendre en compte tout l'aménagement du secteur, pour lequel un PLQ est à l'étude. Des logements sont prévus dans ce secteur, avec une fondation communale. Il serait très délicat de privilégier une affectation de ce genre par rapport à une autre. Comme le quartier de la Fontenette comporte une forte population défavorisée, il se demande s'il ne faudrait pas, par exemple, privilégier l'accès des adolescents à des locaux. Permettre à des artistes d'utiliser ces locaux est une idée qui plait à tous mais qui n'est peut-être pas prioritaire du point de vue social.

Mme Hiltbold suggère de demander au Conseil administratif d'indiquer s'il y a déjà des intentions à l'égard de ce périmètre.

Mme Stebler estime qu'étant donné que des zones vont être urbanisées il serait bien que cet endroit – qui est d'ailleurs déjà assigné à des expositions de jeunes du centre aéré – soit conservé. Elle trouverait dommage de construire du logement partout. Beaucoup d'artistes cherchent désespérément des salles pour exposer. De plus, ce quartier n'a pas grand chose à offrir aux habitants. Elle trouverait donc intéressant de réhabiliter ces halles.

Le Président constate que la parole n'est plus demandée et passe à la deuxième pétition.

2. Pétition 3-2011 : fermeture à la circulation de la place du Marché et de la rue Saint-Joseph

Le secrétaire donne lecture de la pétition :

Carouge, le 5 octobre 2011

M. Claude Morex, Président du Conseil municipal de la Ville de Carouge,

Cher Monsieur Morex,

Pour faire suite à la fermeture du T à la circulation (rue Place du Marché côté Bio et St. Joseph à Wolfisberg), nous avons les commentaires suivants à faire :

Ce qui a été communiqué en tant que mesure temporaire pour le 225ème est maintenant devenu éphémère pour trois mois en attendant l'approbation finale qui sera permanente.

Certains commerces ont déjà constaté une baisse de leurs chiffres d'affaires. Certains ne peuvent pas recevoir leurs marchandises (de France ou d'Italie, etc.) ou faire des livraisons à l'extérieur selon l'horaire 8h-11h.

Nous trouvons cette action arbitraire et au détriment des petits commerçants qui créent la vie à Carouge.

Pour information, 60% à 70% du chiffre d'affaire des commerces à Carouge est généré par des clients venant de l'extérieur de Carouge. Dans une étude de marché (par l'Uni) faite au préalable en 2009, il a été clairement démontré que les gens considèrent Carouge comme étant un lieu convivial et chaleureux grâce à ses commerces, mais que son accès y est difficile faute de parkings, travaux, etc. Dans cette même étude il était également démontré que les 29% des visiteurs qui viennent à Carouge utilisent les TPG, 39% utilisent la voiture. De plus, il a été établi que les petits commerces comptent pour 10% et 90% représentent les centres commerciaux.

De telles mesures ne peuvent qu'affecter les commerçants et profiter aux grands centres tels que MParc, La Praille, CCC. Ceci annonce clairement la mort des petits commerces à Carouge.

Nous continuons d'insister sur le fait qu'une zone piétonne est valable et utile seulement après des extensions/agrandissements de parkings en sous-sol pour compenser la perte des parkings hors sol.

Par conséquent, nous recommandons vivement que le T soit transformé en une zone de rencontre (20 km/h) ou annulé jusqu'à ce qu'une extension des parkings ait été faite, et ceci pour le bien de tous.

Meilleures salutations,

El-Saïd, Président des Intérêts de Carouge

Le Président indique qu'entre la discussion immédiate et le renvoi en commission le bureau propose le renvoi en commission des pétitions. Il demande s'il y a une autre proposition.

M. Richard trouve plus intéressant que le Conseil administratif, qui est en charge de la mise en place, reçoive directement les personnes concernées plutôt que cela soit fait par une commission, qui ne pourrait plus faire grand chose puisqu'il s'agit d'une exécution d'une décision. Il estime qu'il faut prendre acte de la pétition et entendre ce souci. De plus, la commission des pétitions risque d'avoir lieu après que les pétitionnaires aient été reçus par le Conseil administratif le 2 novembre. Il propose donc de renvoyer cela au Conseil administratif en leur disant d'être extrêmement à l'écoute et extrêmement convaincants lors de la séance du 2 novembre.

Mme Hiltbold estime que cela vaut la peine que le Conseil municipal entende ces personnes, qui étaient présentes tout à l'heure et ont montré que le problème leur tenait à cœur. Elle souligne qu'il ne s'agit pour l'instant que d'une lettre mais qu'une pétition suivra. Elle estime que cette lettre peut déjà être considérée comme pétition. Elle souligne cependant que la pétition continue de circuler avec apparemment plus de 800 signatures. Elle considère que par respect pour ces commerçants le Conseil municipal devrait aussi les auditionner. Elle propose donc un renvoi en commission des pétitions.

M. Baertschi pense que le Conseil municipal a peut-être également des questions à poser à ces commerçants ainsi que des comptes à rendre aux partis. Il est en principe toujours favorable à auditionner les pétitionnaires, sauf si la pétition manque de sérieux. Il estime d'ailleurs que le Conseil municipal n'a pas très bien réagi à ce sujet concernant la déchetterie (il interviendra sur ce point lors des questions). Il soutient donc l'audition des Intérêts de Carouge.

Mme Stebler trouve qu'il serait intéressant d'avoir des documents. S'il y a une perte de la vente ou du chiffre d'affaire, il serait bon que les commerçants le prouvent.

M. Pistis indique que le MCG est favorable au renvoi en commission des pétitions. Il faut être à l'écoute des commerçants et ne pas seulement aller les voir lorsqu'il s'agit de leur demander leur soutien. Les commerçants connaissent déjà un passage difficile à cause de la chute de l'euro et il ne faudrait pas leur mettre des bâtons dans les roues.

M. Maulini estime que c'est une situation un peu paradoxale. Il serait assez tenté de rejoindre les propos tenus par M. Richard, mais si la commission des pétitions ne reçoit pas les pétitionnaires, cela sera mal pris. Or le Conseil administratif a commencé ce soir par une déclaration à ce sujet, à laquelle il se rallie entièrement. Il pense que le dialogue doit être poursuivi, même s'il y a des affirmations un peu gratuites dans cette lettre. Il se résout au fait qu'il faut les recevoir car il est inutile d'aiguiser davantage l'atmosphère.

Le Président fait voter la proposition de M. Richard, à savoir le renvoi direct de cette pétition au Conseil administratif.

La proposition visant à renvoyer la pétition au Conseil administratif est acceptée par une très large majorité.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Etienne rejoint Mme Stebler sur la nécessité d'apporter des preuves des affirmations faites et de vérifier les résultats de l'étude citée. Dans la position du Conseil administratif lue tout à l'heure, il est fait mention d'autres expériences. On sait que les rues piétonnes amènent aussi une augmentation du chiffre d'affaire. Il serait bon que la commission s'intéresse également à d'autres études que celle mentionnée dans ce courrier.

M. Pistis souhaite également que la commission se pose la question de la perte de chiffre d'affaire générée par la chute de l'euro.

M. Mantilleri trouve qu'il serait intéressant d'interroger tous les commerçants et pas seulement ceux qui revendiquent une baisse du chiffre d'affaire. Comme on est parti pour mettre tout le vieux Carouge en zone piétonne, il serait intéressant de voir ce qui se passe également dans les commerces qui marchent et pas seulement dans les commerces qui ne marchent pas.

M. Papparou souligne qu'une expérience un peu semblable a été faite à Montpellier où le centre-ville a été fermé à la circulation du jour au lendemain. Il serait intéressant de voir comment ils s'y sont pris pour que cette fermeture du centre-ville se passe dans les meilleures conditions.

Mme Hiltbold estime qu'il serait également intéressant de connaître le taux d'occupation des parkings à disposition des habitants et des visiteurs. On entend souvent dire que les parkings sont pleins.

M. Baertschi estime que le Conseil administratif a déjà esquissé des pistes intéressantes, notamment avec des panneaux qui indiqueraient les places disponibles dans les parkings ou avec un balisage pour l'accès. Il y a déjà des affiches postées à l'entrée de Carouge qui visent à indiquer qu'il y a des commerces à Carouge. Il faudrait que le Conseil administratif travaille sur une élaboration de ce concept. Avec les travaux et tout ce qui s'est passé, Carouge était un *no man's land* auquel on ne pouvait plus accéder. Il invite le Conseil administratif à réfléchir à cette question.

Mme Molinari rejoint M. Mantilleri sur la nécessité d'entendre les autres commerçants qui seraient peut-être d'un autre avis. Elle souhaiterait qu'une collecte d'informations soit faite au-

près des usagers de ces rues : les gens qui déambulent, mangent des glaces et ont du plaisir à être là. Ces personnes sont peut-être moins organisées que les commerçants mais elles représentent une forte partie de la population.

Mme Budry rappelle que lors de la matinée de réflexion autour des synergies il y a eu une discussion sur la zone piétonne et que plusieurs experts, dont le délégué au développement économique du canton de Genève, sont venus parler du développement qu'apporte une zone piétonne. Un témoignage a été donné sur ce qui s'est passé à Morges, dont l'expérience peut être intéressante.

Le Président constate que les demandes de recommandations sont épuisées et passe au point suivant de l'ordre du jour.

Propositions des membres du Conseil municipal

13. PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVE A L'OCTROI D'UNE INDEMNITE A CHAQUE CONSEILLER ADMINISTRATIF NON-REELU 9-2011 R

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 15 septembre 2011 et renvoyé en commission des finances.

Celle-ci s'est réunie le 22 septembre 2011 et le rapport a été établi par Monsieur Rochette.

Le Président demande à M. Rochette s'il veut apporter des modifications à son rapport ?

M. Rochette répond négativement.

Le Président informe les membres que la commission recommande de refuser ce projet par 8 non et 4 oui.

Le Président ouvre la discussion.

M. Pistis déclare que le MCG ne soutiendra pas ce projet. Un des premiers motifs est que cette délibération génère une différence de traitement. En effet, elle prévoit pour chaque Conseiller administratif sortant le montant de CHF 75'000.— alors que les 2 Conseillers administratifs concernés ont siégé, pour le premier 12 années et le second, seulement 4 ans. On veut attribuer une indemnité identique pour 2 Conseillers administratifs qui ont siégé à des périodes différentes.

L'exposé de ses auteurs est basé sur une soi-disant justice sociale mais il ne faut pas confondre justice sociale et vote démocratique. Les carougeoises et les carougeois se sont prononcés et ont choisis les 3 candidats se trouvant sur sa gauche.

De plus, l'actuel Conseil administratif s'est prononcé défavorablement sur cette indemnité car il part du principe que les Conseillers administratifs étaient bien rémunérés et que cette indemnité n'est pas la bienvenue.

Il conclut en disant que cette délibération n'est pas basée sur une justice sociale mais plutôt sur une justice financière basée sur des intérêts de particuliers.

M. Paparou fait une déclaration :

Que n'a-t-on pas entendu lors de la séance de commission des finances qui devait traiter de la délibération qui doit être votée ce soir.

Force est de constater que cette séance n'a fait qu'alimenter les confusions et la mauvaise foi. Confusion entre l'indemnité proposée ce soir avec des prestations servies plus tard par les caisses de pension. Confusion entre le salaire réel d'un Conseiller administratif qui travaille à 60% avec celui projeté et hypothétique d'un Conseiller administratif qui travaillerait à 100%. Propos creux distillés par ceux qui évoquent un Conseiller administratif, une fois remercié par les électeurs peut se contenter, il cite un propos qui n'est pas de lui : d'une rémunération immatérielle.

Non, chers collègues, on ne se nourrit pas de bonnes paroles. Pourquoi cette indemnité ? C'est simple, cette indemnité n'a rien à voir avec un parachute doré. Cette indemnité de 3 mois permettrait aux Conseillers administratif de se retourner, en leur laissant le temps nécessaire pour se remettre sur les rails d'une activité professionnelle.

Il faut arrêter de nous répéter, à l'envie, que les Conseillers administratif densifient leurs réseaux sociaux et professionnels pendant leurs mandats politique. Vous savez très bien que l'on a des "amis", tant que l'on a du pouvoir ; après, on tombe dans l'oubli.

Grandeur et décadence, relisez Balzac, cette indemnité est simplement une reconnaissance du travail accompli pour le bien de la collectivité et je réitère ici ma proposition d'amendement que j'ai soumise à la commission des finances et qui donnerait à tous les Conseillers administratif, à ceux qui sont sanctionné par le vote populaire, comme à ceux qui quittent leurs fonctions de leur plein gré, la même indemnité. On pourrait même y ajouter une petite dose de retour sur investissement en demandant au Conseiller administratif sur le départ de se mettre à disposition des nouveaux élus afin de leur transmettre, dans les meilleures conditions, les clés de la maison et leurs connaissances des dossiers.

M. Maulini a bien vite acquis la certitude que cette proposition ne tiendrait pas la route. Toutefois, il aimerait rendre hommage à M. Paparou, au-delà de sa déclaration, d'avoir amené cette question, d'abord parce qu'il est un adversaire politique et il l'a apportée et expliquée de manière générale pour quelque chose qui était particulier.

M. Richard déclare que le groupe AGT ne votera pas cette proposition émanant de M. Paparou et de son groupe. Pour eux, la règle du jeu est connue avant de s'engager dans une élection car on sait qu'on prend toujours le risque de ne pas être élu ou de ne pas être réélu et on a le temps de s'y préparer. Il précise, puisqu'on est toujours à cheval entre des cas particuliers et des cas généraux, qu'en ce qui concerne les cas particuliers, il y a eu un certain nombre de signes extrêmement clairs qui les incitaient et les invitaient à préparer leurs reconversions. Il prend pour exemple, le vote sanction sur le référendum du budget 2009 où il a été très clairement démontré de quel côté les citoyens carougeois votaient et à qui ils faisaient confiance. Lorsqu'on on est Conseiller administratif, il faut prendre le temps de se préparer à une reconversion et y penser régulièrement car c'est un job politique qui n'a rien à voir avec un employé communal. On n'est pas viré comme un employé, on a juste été sanctionné par les électeurs et on sait que c'est quelque chose qui va nous arriver tôt ou tard. Il ajoute que son groupe a été un peu étonné qu'il n'y ait pas de réelle demande des deux Conseillers administratifs sortant. Si tel avait été le cas, il pense qu'elle aurait transité par leurs partis et il est étonnant qu'à aucun moment, il n'y ait eu de demande, ni de leur part, ni de leurs partis, qui, en principe, sont censés exprimer leur reconnaissance de manière vive à leurs anciens élus.

Le besoin n'a également pas été exprimé par l'actuel Conseil administratif qui n'imagine pas, pour lui-même dans 3 ans ou plus, une telle indemnité et ils l'ont dit.

Il maintient qu'il n'y a pas d'exemple de Conseiller administratif se retrouvant dans la gêne économique suite à l'arrêt de sa fonction. En effet, soit, ils ont l'âge de la retraite, soit, ils ont retrouvé, pour les uns, des postes d'administrateurs de cliniques privées, et pour les autres, des postes de Président des services industriels. Ils ont toujours la possibilité de retrouver assez rapidement des postes qui sont, en général, assez bien rémunérés.

Lorsqu'ils retrouvent un emploi, c'est en général parce que, justement, ils ont montré des compétences qui ont sans doute aveuglé leurs futurs employeurs mais ils ont développé un réseau.

Nous remercions M. Paparou d'avoir posé le problème mais, pour ces raisons, nous ne pensons pas que cette idée est bonne.

Pour notre groupe, la réponse est clairement non.

M. Etienne fait remarquer qu'effectivement lorsqu'on se présente au Conseil administratif, on fait de la politique. Au début, on le fait avec beaucoup de conviction et de force. Qui peut se présenter au Conseil administratif ? Est-ce qu'on est salarié, est-ce qu'on est fonctionnaire ?

En étant salarié, on ne se présente pas forcément au Conseil administratif. Peut-être que lorsqu'on est fonctionnaire, l'administration nous permet de prendre un congé pour faire cette activité mais c'est, de moins en moins facile. Donc, c'est bien souvent des indépendants, des personnes qui ont développé une activité professionnelle et qui ont fait le choix de consacrer une part de leur activité professionnelle au service de la collectivité. Ils l'exercent avec cœur, conviction et engagement. Toutefois, il faut se rendre compte que ce ne sont pas des responsables de multinationales qui ont un confort matériel énorme mais bien souvent des personnes qui ont des collaborateurs de confiance pour assurer le bien de l'entreprise car ils sont vite prit par le temps au quotidien pour la Mairie. Nous n'avons pas de statistiques mais on nous dit que le taux de travail est à 50%. Toutefois, on se rend compte qu'il faut faire de la représentation et être parfois présent le week-end.

Il faut être en lien constant avec son administration et souvent, il ne s'agit plus d'un 50% mais un 80%, voire plus.

Le jour où vous vous présentez en pensant être élu et que la population ne vous suit pas, ce n'est pas du jour au lendemain, qu'il est possible de retrouver son entreprise et retourner auprès des vôtres pour aller chercher de nouveaux mandats. Lorsqu'on est indépendant, il faut bien 3-4 mois pour se recréer un réseau.

Les exemples qui nous ont été donnés des personnes retrouvant une place dans un conseil d'administration où autre, concernent bien souvent des gens qui ont obtenu un mandat qu'ils ont terminé et, ensuite, ils ont décidé de poursuivre leur carrière dans une autre activité. Dans le cas présent, la proposition de M. Paparou concerne deux personnes qui n'ont pas été réélues suite aux élections.

Cette proposition à toute sa pertinence, raison pour laquelle, il votera favorablement.

Mme Hiltpold est sensible à tous les arguments, qu'ils soient favorable ou non et, finalement, ce qui la convainc aujourd'hui, est le fait que c'est une question de principe et non de personnes. Elle s'adresse à M. Richard et lui dit que c'est pour cette raison que Messieurs Nobs et Aebi (parce qu'on peut bien les nommer) ne sont pas venus nous demander 3 mois de salaire en plus parce que c'est une question de principe.

Elle a réalisé que c'est, à priori, la première fois que nous nous retrouvons dans une telle situation et elle pense que dans ces conditions, on doit réfléchir autrement et elle n'est pas favorable à l'amendement de M. Paparou qui consiste à dire que tous les Conseillers administratifs, même ceux qui ne se représentent pas, auraient droit à ces trois mois d'indemnités. En effet, le but n'est pas de leur offrir un cadeau, ni une prime de départ où un parachute doré mais de permettre à ces gens qui se sont engagés 4,8-12 ou 16 ans pour la collectivité à se réorganiser. Ils ont donné beaucoup de leur temps, comme tous les Conseillers administratifs, la seule différence étant que lorsqu'un Conseiller administratif décide d'arrêter, il se prépare à l'avance et les exemples cités auparavant concernent des gens qui ont eu des mandats et ont tous décidé d'arrêter de leur plein gré. Nous nous trouvons devant un cas unique et même si elle comprend les arguments de certains membres, elle pense que la personne qui apprend le 17 avril qu'elle n'a plus ce travail dès le 30 juin a peut-être besoin d'un salaire de 3 mois pour se réorganiser et, comme l'a dit M. Etienne, il s'agit très souvent d'indépendants. Elle est favorable à cette proposition.

M. Pistis demande le vote nominal.

Mme Molinari partage les arguments contraires qui ont été exprimé. Elle pense que lorsqu'on se lance dans une aventure telle que celle de Conseiller administratif, les risques sont connus et on l'exerce par passion. Mme Hiltpold dit que c'est souvent des indépendants alors elle pense qu'il faudrait prendre des mesures pour que des non indépendants puissent plus facilement accéder à ce type de charge.

Concernant la réinsertion après cette période de travail, il a été évoqué le fait que cela peut créer des problèmes, d'être coupé des réseaux et d'avoir un besoin de temps avec une es-pèce de coussin de sauvetage pour pouvoir se remettre en selle. Hors, il lui semble que, loin d'être une pénalité, le fait d'être Conseiller administratif est plutôt un avantage et les cas que M. Richard a cité sont très explicites. De manière générale, c'est une activité qui ouvre des portes plutôt que d'en fermer et qui crée aussi des réseaux.

Il est faux de penser que quelqu'un qui serait Conseiller administratif pour une législature ou plusieurs serait pénalisé.

Enfin, il a été évoqué par M. Paparou la question de la justice. Elle s'interroge sur ce sujet lorsqu'on sait qu'aujourd'hui en Suisse, un certain nombre d'employés n'a pas du tout le salaire d'un Conseiller administratif et ne sont pas protégés vis-à-vis d'un licenciement. En effet, un délai de 2 mois leur est annoncé, parfois 3 selon leur contrat et très peu de personnes ont une convention collective qui prévoit des indemnités particulières.

Par rapport à ces citoyens, elle pense qu'il serait tout a fait illogique de prévoir une indemnité pour quelqu'un qui a suivi une voie choisie et volontaire.

M Buchs remercie M. Paparou d'avoir posé une question non politiquement correcte et ouvert le débat sur le rôle de la politique de milice. En effet, nous nous rendons compte que c'est un beau terme, nous avons tous une vision romantique de la politique mais on se rend compte qu'elle n'est plus du tout compatible avec ce qui est demandé actuellement aux élus du Conseil administratif. C'était possible, il y a 20, 30 ou 40 ans en arrière où ils travaillaient à 10 ou 20% mais, actuellement, c'est un taux horaire de 50 ou 80% et devient une activité à plein temps. Les élus de la commune de Genève travaillent à plein temps et nous devons nous poser la question de savoir où nous allons parce que nous ne savons pas si nous trouverons encore des candidats pour siéger au Conseil administratif. Même pour les gens qui ont un travail libéral, il n'est pas si évident de pouvoir concilier la suite des affaires de leurs entreprises et le Conseil administratif. Nous allons avoir des gens qui se proposeront à des places parce qu'ils sont soutenu par des groupes de pression et retrouveront du travail après parce qu'ils sont payés pour trouver ces places. Nous voyons que, de plus en plus, des secrétaires généraux de syndicats de grands groupes sont élus en sachant d'avance qu'ils vont facilement retrouver du travail après leur mandat. Il faut se poser la question et la réflexion de M. Paparou est juste et légitime.

C'est un cas exceptionnel et le parti démocrate chrétien votera favorablement.

M. Etienne souhaite revenir sur cette notion de réseau. D'abord, il lui plait de croire que lorsqu'on fait de la politique on ne mélange pas tout et on ne fait pas des affaires. Ensuite, quand on travaille dans ce milieu, on nous met vite une étiquette et il n'est pas sûr qu'on se fasse un important réseau. Il rappelle à Mme Molinari que les exemples donnés concernaient des gens qui avaient fini leur mandat. M. Paparou a insisté là-dessus en disant que, lorsqu'on est perdant, on ne vous regarde pas de la même manière. Il aimerait que les membres réfléchissent à cela et que celles et ceux qui évoquent le réseau soient un peu plus subtils.

M. Paparou revient sur son amendement. En fait, il s'agissait d'un amendement d'appel, dont il ne croyait pas beaucoup non plus. Il l'a fait pour les indécis et imaginait qu'il allait ramener quelques voix égarées derrière des dogmes bien compris et un langage toujours dogmatique. Il est dommage de ne pas s'ouvrir un peu et de penser aux personnes plus qu'aux idées. Il retire son amendement.

M. Rochette intervient par rapport au dispositif du chômage car la question a été posée en commission pour savoir si les Conseillers administratifs peuvent toucher le chômage à la fin de leur mandat. Il semblerait que cela soit possible et qu'ils y aient droit au titre de leurs cotisations à l'assurance chômage en leur qualité de Conseiller administratif. Sur cette base, il se demande si finalement il est juste que la commune se substitue à l'assurance chômage par rapport à la couverture de ces frais. Finalement, en regardant les choses un peu différemment, nous sommes dans une situation de fin de rapport de travail et qu'est-ce qui différencie fondamentalement un Conseiller administratif de tout autre situation similaire ?

Le Président demande qui est favorable au vote nominal, il y a 7 oui, donc le quart de l'ensemble du Conseil municipal.

Le Président passe au vote nominal.

M. Baertschi : abstention

M. Barthassat : oui

M. Buchs : oui

Mme Budry : non

Mme Cambier : non

M. Chiorino : oui

M. Etienne : oui

Mme Hiltpold : oui

M. Gerster : oui

M. Guldemann : non

Mme La Chiusa : oui

M. Mantilleri : non

M. Maulini : oui

M. Mino : non

Mme Molinari : non

M. Monney : oui

Mme Murbach : non

M. Paparou : oui

M. Pistis : non

M. Pollini : non

M. Prod'Hom : oui

M. Richard : non

M. Rochette : non

M. Rossi : abstention

Mme Stebler : non

Mme Vaucher : oui

M. Voignier : oui

M. Zongo : oui

Le projet est accepté par 14 oui et 12 non et 2 abstentions.

M. Guldemann se fâche et quitte la salle

Vu l'engagement considérable des Conseillers administratifs, durant leur mandat électif, en faveur de la collectivité publique au détriment de leur propre carrière professionnelle ;

Vu qu'en cas de non-réélection ceux-ci doivent retrouver une activité professionnelle dans un délai très court ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 14 oui, 12 non et 2 abstentions

DECIDE

1. D'ouvrir un crédit de CHF 73'100.-, afin d'octroyer à chaque Conseiller administratif non-réélu une indemnité unique équivalente à 3/12 de leur indemnité annuelle en tant que Conseiller administratif.
 2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2011 en dépense supplémentaire (rubrique 02.301 CHF 56'191.20 indemnité, 16'857.40 charges sociales).
 3. De compenser cette dépense supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.
 4. De considérer que le versement de cette indemnité est effectif à partir de la législature 2007-2011 et de l'intégrer dans le budget de fonctionnement chaque fin de législature.
14. **PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVE A UN DEGREVEMENT A 100 POUR CENT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2011 ET 2012 POUR LES COMMERÇANTS CAROUGEIS 1-2011 P**

M. Buchs demande qu'elle soit portée à l'ordre du jour.

Le Président demande au secrétaire de la lire.

Législature 2011-2015
Délibération N° 1-2011
Séance du 20.10.2011

Proposition de délibération du Conseil municipal relative à un dégrèvement à 100 pour cent de la taxe professionnelle 2011 et 2012 pour les commerçants

Vu la crise économique que subit la zone euro.

Vu l'importante perte de valeur de l'euro par rapport au franc suisse.

Vu les différences de prix entre la France et la Suisse qui ont pour conséquence une très nette diminution du chiffre d'affaire des commerçants carougeois.

Vu le risque de faillite de ces commerces.

Vu les conséquences catastrophiques, qui en découleront, pour vie de notre cité et les finances communales.

Vu l'obligation de prendre des mesures rapides et efficaces pour sauver nos commerces.

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

conformément à l'article 308C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

le Conseil municipal à l'unanimité. soitXX

DECIDE

1. De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale des années 2011 et 2012 à 100 % pour tous les commerces carougeois.

Pour le PDC : Bertrand Buchs et Stéphane Barthassat

Date du dépôt : carouge, le 10 octobre 2011

Avant de continuer et comme M. Guldemann a repris sa place, le Président lui demande de ne plus jamais tenir de tels propos au sein de cette enceinte, sinon il sera contraint de lui demander de quitter la salle.

La prise en considération est acceptée par 14 oui, 11 non et 1 abstention

Le bureau propose le renvoi en commission des finances.

M. Maulini propose la discussion immédiate.

La discussion immédiate est refusée par 27 non et 1 oui.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation

M. Baertschi relève que les membres s'habituent à avoir du théâtre avec le PDC pour animer un peu les sites. Il souhaite qu'on lui explique comment réduire la taxe professionnelle sur un budget de CHF 96'000'000.-- , qui comprend CHF 16'000'000.—de taxe professionnelle. Faudra-t'il augmenter le centime additionnel ?

Cette proposition est amusante mais ne va pas au-delà et il comprend difficilement ce dépôt puisque cela devrait être discuté précisément en commission des finances, ceci d'autant plus que la Constituante veut faire une nouvelle redistribution de la fiscalité entre les lieux de travail et de résidence. Si cela se concrétise, nous percevrons CHF 2'000'000.— de moins.

M. Monney demande l'audition du service de la taxe professionnelle car il semble qu'il n'est pas légalement possible d'abaisser la taxe professionnelle.

Mme Molinari relève qu'il est du ressort cantonal de décider de la suppression de cette taxe. De plus, toutes les personnes assujetties à celle-ci seraient concernées puisqu'il n'est pas possible de cibler les commerces carougeois. Elle demande à la commission de bien étudier cette question. Elle ajoute que cette proposition n'est pas correcte d'un point de vue légal et il ne faut pas oublier que les CHF 17'00'000.—encaissés par Carouge pour la taxe professionnelle proviennent principalement des grandes industries et entreprises du domaine tertiaire et notamment les banques. Ce type de proposition ne vise pas la bonne cible.

M. Richard déclare que son groupe s'est opposé à l'entrée en matière de cette demande car elle ne paraît pas légale dans son libellé. Par ailleurs, nous n'avons jamais reçu les informations sur la structuration de cette taxe professionnelle. Nous ne souhaitons pas obtenir des noms et des chiffres mais connaître les répartitions de ce que les entreprises paient selon le nombre d'employés qu'ils occupent. En effet, nous souhaitons démontrer que nous ne pouvons pas nous attendre, par la suppression de la taxe professionnelle, à un réel bénéfice pour les petits artisans et commerçants. De plus, nous perdrons toute la manne des grandes entreprises qui ne demandent rien.

M. Maulini aimerait savoir ce qui se cache derrière la définition d'un commerçant. Finalement, dès qu'on a une entreprise, on est un commerçant, où cela commence et s'arrête ? Tout ce qui a été dit sur la légalité est vrai et il a l'impression qu'on touche à l'absurde. D'ailleurs, il demande à M. Baertschi d'arrêter de faire des parallèles avec le monde du théâtre dès qu'on parle d'absurdités.

Mme Hiltpold pense qu'il faut se renseigner sur l'hypothèse de la suppression de la taxe professionnelle car si tel est le cas, il faudra bien en tenir compte d'une façon ou d'une autre. La commission pourrait peut-être réfléchir à envisager un dégrèvement progressif pour toutes les entreprises assujetties car à termes, nous allons y arriver.

M. Buchs demande que la commission auditionne le Conseiller d'Etat M. Hiller pour connaître l'avenir de la taxe professionnelle, des autres impôts et les tâches que les communes devront assumer à la place de l'Etat. Il rappelle que le PDC ne fait pas de théâtre puisqu'il demande depuis des années la suppression de la taxe professionnelle.

15. MOTIONS

1. **Motion 4-2011 : créons des places d'apprentissage pour nos jeunes**

Le Président constate que les auteurs de la motion désirent qu'elle soit mise à l'ordre du jour de la présente séance.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Depuis 2006, 300 jeunes en rupture professionnelle se sont adressés au "Projet Emploi Jeunes" créé par le conseil municipal. Ce sont plus de 200 jeunes qui ont été accompagnés durablement; parmi ceux-ci, 100 jeunes ont commencé une formation ou ont retrouvé un emploi. Une centaine d'autres ont demandé divers renseignements ou ont bénéficiés d'aides plus ponctuelles comme la rédaction de curriculum vitae. De plus, les entreprises, les syndicats et l'état de Genève travaillent à une formation professionnelle de qualité.

Néanmoins, cette structure ne suffit malheureusement pas car de nombreux jeunes peinent encore à trouver un apprentissage et se retrouvent sans perspectives professionnelles et sociales. Le manque de place est particulièrement important pour les apprentissages destinés aux élèves en difficulté.

Nous proposons par cette motion, apporter un soutien financier aux entreprises locales qui créent des places d'apprentissage. Ainsi, nous renforcerons la formation de nos jeunes et offrons une aide directe à l'économie réelle, éprouvée par la crise financière.

Le soutien financier sera accordé aux entreprises qui offrent, sur la base des accords entre les partenaires sociaux et de standard défini par la commune de Carouge, de bonnes conditions de travail aux apprentis-e-s.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

à étudier la mise en place de mécanismes financiers soutenant la création de places d'apprentissage dans les entreprises sises dans la commune de Carouge qui offrent, sur la base des accords entre partenaires sociaux et de standards définis par la commune de Carouge, de bonnes conditions de travail aux apprentis-e-s.

Pour le groupe socialiste : Patrick Monney

Le Président fait voter la prise en considération de la motion.

La prise en considération de la motion est acceptée par 27 oui et 1 abstention.

Le Président indique qu'entre la discussion immédiate et le renvoi en commission le bureau propose le renvoi en commission des affaires sociales. En l'absence d'autres propositions il ouvre le tour de pré-consultation.

M. Voignier trouve cette motion très intéressante. Il recommande cependant d'inviter une personne de l'OFPC. Ayant eu des contacts avec plusieurs entreprises pour des places d'apprentissage pour des jeunes, il a pu constater qu'elles sont souvent refusées à cause des locaux. Il regrette un peu de ne s'attaquer qu'au problème financier en donnant de l'argent à une entreprise pour prendre un apprenti. Le problème est souvent dû au fait que des locaux ne sont pas mis à disposition ou que la formation n'est pas jugée assez bonne par l'OFPC pour que l'entreprise puisse prendre des apprentis. Il relève l'excellent travail du PEJ qui a été renforcé l'année passée par un collaborateur. En commission sociale, ces derniers avaient dit qu'il était très difficile pour eux de contacter des entreprises directement pour aller chercher des places d'apprentissage. Un représentant de l'OFPC pourrait expliquer comment les entreprises peuvent faire pour prendre des apprentis.

Mme Hiltbold pense que les motionnaires ont peut-être déjà des idées sur la façon de mettre en place des mécanismes financiers (par exemple des primes aux entreprises). En ce qui concerne les bonnes conditions de travail des apprentis, elle espère que toutes les entreprises qui prennent des apprentis les engagent dans de bonnes conditions et elle se demande pourquoi il faudrait ajouter cette clause. Elle aimerait que ces aspects soient précisés dans le cadre de la commission.

Mme Stebler précise que, selon l'enquête qui est parue dans *La Tribune*, la raison pour laquelle les entreprises n'engagent pas de jeunes est le manque de temps, de formation et de locaux. Certains patrons disent qu'ils sont tellement dans la compétitivité qu'ils n'ont pas le temps de prendre un apprenti. Ce n'est donc pas une question financière. Elle trouverait intéressant de recevoir un responsable qui puisse expliquer comment encourager les entreprises à engager des jeunes.

M. Mantilleri pense qu'avant de partir dans des aspects sociaux ou de subventions il faudrait donner les moyens aux entreprises non seulement d'engager des apprentis mais également de les suivre. Dans le cas d'un dessinateur apprenti, cela ne coûte pas cher au début (900.- par mois) mais le poste de dessin coûte 20'000.-. Il pense qu'il faudrait avant toute autre chose favoriser les entreprises carougeoises en leur proposant des prix corrects et en n'allant pas chercher des entreprises extérieures qui travaillent dans des conditions très différentes au niveau des salaires.

Le Président constate que la parole n'est plus demandée et passe à la motion suivante.

2. **Motion 5-2011 : augmenter l'audience des séances du Conseil municipal**

Le Président demande aux auteurs de la motion s'ils désirent qu'elle soit mise à l'ordre du jour de la présente séance.

M. Buchs demande, au vu de l'heure, que la motion soit reportée à la séance de décembre.

16. **POSTULATS**

Il n'y en a pas.

17. RESOLUTIONS

1. **Résolution 4-2011 : Demande d'audition en commission toutes commissions réunies des organes dirigeants de la fondation HLM de Carouge et de la fondation du Vieux-Carouge**

Le Président demande aux auteurs de la résolution s'ils souhaitent qu'elle soit mise à l'ordre du jour de la présente séance.

M. Rochette déclare vouloir retirer la résolution car le courrier de M. Baron lu en début de séance répond à l'essentiel de la résolution. Il espère recevoir un courrier similaire de la part de la Fondation du vieux Carouge qu'il invite à rendre compte auprès du Conseil municipal dès que possible.

2. **Résolution 5-2011 : pour une modification des articles 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102 du règlement du Conseil municipal**

Le Président demande aux auteurs de la résolution s'ils souhaitent qu'elle soit mise à l'ordre du jour de la présente séance.

M. Buchs demande, au vu de l'heure, que la résolution soit reportée à la séance de décembre.

3. **Résolution 6-2011 : Carouge appuie l'Association de quartier de la Tambourine**

Le Président demande aux auteurs de la résolution s'ils souhaitent qu'elle soit mise à l'ordre du jour de la présente séance.

Mme Molinari répond par l'affirmative.

Le secrétaire donne lecture de la résolution :

CAROUGE APPUIE L'ASSOCIATION DE LA TAMBOURINE

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu la motion du 21 janvier dernier, votée à 23 oui 0 non et 6 abstentions, qui demandait, une fois de plus et suite à de nombreuses autres interventions, à ce que le canton sursoit à la densification du périmètre de la Tambourine pour engager de vraies négociations avec l'Associations de Quartier de la Tambourine (AQT).

Vu la décision du Grand Conseil du 26 mai 2011, sur proposition du DCTI et contre l'avis de la commune de Carouge, d'approuver la construction du bâtiment B (Ecole HEG) sans attendre le développement d'un nouveau plan localisé de quartier plus équilibré et plus harmonieux.

Vu le recours déposé au Tribunal fédéral par l'Association de Quartier de la Tambourine (AQT) le 14 octobre dernier contre l'autorisation de construire le bâtiment B (Ecole HEG) dans le parc de la Tambourine.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

à appuyer, de la manière dont il le jugera utile, l'Association de Quartier de la Tambourine dans ses démarches pour garantir un aménagement harmonieux et intégré du quar-

tier de la Tambourine qui tiennent compte tant des intérêts des écoles présentes sur le site que de ceux des habitant-e-s.

□ *à ce qu'il s'engage auprès des autorités cantonales pour, le cas échéant, que la construction du nouveau bâtiment de l'Ecole HEG soit réalisée en prenant en compte au maximum les intérêts des habitant-e-s de la Tambourine.*

Pour les Verts : Sonja Molinari

Le Président fait voter la prise en considération de cette résolution.

La prise en considération de la résolution est acceptée par 26 oui et 2 non.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Hiltbold aimerait savoir à quoi l'on s'engage en appuyant une association de quartier. Elle a de la peine à comprendre pourquoi on favoriserait une association de quartier et pas une autre. Elle ne voit pas le but de cette résolution qui est censée n'être qu'une déclaration. Elle ne peut pas cautionner un tel projet de résolution et votera contre, donc sans renvoi au Conseil administratif.

Mme Molinari rappelle que c'est une question importante qui a déjà été discutée plusieurs fois autour de cette table. Le Conseil municipal s'est prononcé à plusieurs reprises et a même discuté de cela auprès du Grand Conseil afin que toute la construction du nouveau bâtiment B soit retardée tant qu'un nouveau PLQ n'est pas engagé. Depuis plusieurs années, le Conseil d'Etat s'est engagé à développer ce PLQ, ce qui n'a pas été fait. C'est sur la base d'un PLO qui ne correspondait pas à la réalité que ce bâtiment B a été planifié. Il y a aujourd'hui un recours pendant au Tribunal fédéral sur la demande de construction de la part de l'Association de la Tambourine mais aussi de plusieurs des habitants à titre individuel. Il s'agit d'un cas particulier pour lequel la commune s'est clairement engagée. Chacun connaît les problèmes qui existent dans ce quartier où la densité est importante. Il s'agit d'apporter un appui, de la manière que le Conseil administratif jugera utile. Cela peut supposer un appui technique, politique ou financier. Il s'agit non seulement de garantir que ce PLQ puisse être défini, mais également, si le recours échoue, de poursuivre le travail de discussion entrepris pour que l'impact de ce bâtiment B soit le moins dommageable possible. D'autres solutions peuvent être envisagées. Il y a des terrains tout à fait libres à côté. Etant donné les conditions difficiles qui existent à la Tambourine, elle estime qu'il est tout à fait pertinent de soutenir l'association dans ce travail.

M. Baertschi rappelle que le Conseil municipal s'était exprimé à l'unanimité par rapport aux problèmes de ce bâtiment. Il ne peut pas cautionner le fait qu'une commune soutienne une association en particulier. Même si la commune a de la sympathie pour la cause, elle ne peut pas entrer dans ce genre de pratiques. De plus, formuler une telle recommandation au Conseil administratif lui semble juridiquement faux, raison pour laquelle il n'a pas voté l'entrée en matière. Il partage cependant la cause de Mme Molinari et s'oppose davantage sur la forme que sur le fond.

M. Gerster rejoint les propos de M. Baertschi. Une résolution est une déclaration. Il n'est pas juste de dire que l'on autorise un appui de la manière jugée bonne par le Conseil administratif. Il souhaite faire l'amendement suivant : « appuyer, de la manière - **exceptée financière** - dont il le jugera utile, l'Association de Quartier de la Tambourine... » Le Conseil municipal a toujours refusé un engagement financier non chiffré qu'il s'agisse d'une motion ou d'une résolution. Cet amendement constitue un garde-fou nécessaire.

M. Buchs rejoint l'avis de M. Gerster et son amendement. Il considère que cette résolution est la suite logique de tout ce qui a été fait depuis trois ou quatre ans dans le soutien envers ce quartier. La commune a malheureusement perdu devant le Grand Conseil. Mais il faut

avouer que certains arguments avancés en commission étaient faux. C'est un exemple particulier et il faut continuer à se battre même si l'espoir est faible d'obtenir quoi que ce soit au niveau des tribunaux et de l'Etat. Il rappelle que le Conseil d'Etat pouvait pendant cinq ans présenter un PLQ, ce qu'il n'a pas fait. Les terrains à côté, le long du chemin Vert, sont vides et l'on aurait pu construire sans aucune difficulté à cet endroit.

M. Richard est tout à fait d'accord avec M. Buchs sur la nécessité de maintenir un soutien. Il ne s'agit pas de soutenir quelqu'un mais de soutenir quelque chose qui est porté par quelqu'un. Il constate qu'il y a un mépris dans la façon dont les autorités cantonales traitent les corps constitués qu'ils soient politiques ou non. Cela a été constaté avec le CEVA et sera constaté avec la marbrerie. Il y a un passage en force systématique et un déni de concertation. Même si cela n'aura pas forcément un immense impact, il pense que la commune se doit de maintenir son soutien. Cela ne le gênerait pas s'il fallait un jour apporter un soutien financier, même s'il veut bien admettre que ce n'est pas la priorité. Il votera donc cette résolution.

Mme Molinari précise qu'il ne s'agit pas d'un chèque en blanc. S'il s'avérait qu'un engagement financier était nécessaire, le Conseil administratif pourrait venir en parler et l'on pourrait se prononcer spécifiquement sur ce point. Quant au fait de chiffrer ou non une résolution, rien n'est prévu. Donc les résolutions peuvent être aussi bien chiffrées que non chiffrées.

Le Président fait voter l'amendement de M. Gerster qui consiste à insister sur le fait que ce sera une aide tout sauf financière.

L'amendement de M. Gerster est accepté par 17 oui, 3 non et 9 abstentions.

Le Président fait voter la résolution telle qu'amendée.

La résolution amendée est acceptée par 20 oui et 8 non.

Le Président indique que la résolution est transmise au Conseil administratif et passe au point suivant de l'ordre du jour.

18. QUESTIONS

Le Président demande à M. Gerster de donner lecture des questions écrites :

Comment sont gérés les pigeonniers ?

Les pigeonniers sont posés, et maintenant ?

Des rumeurs circulent comme quoi ils ont le gîte mais pas le couvert ! Et de ce fait, les pigeons continuent à fréquenter leurs lieux habituels de subsistance en plein air.

Il nous paraît évident que les Columba livia ne vont certainement pas s'installer dans ces caisses en sapin s'ils n'y trouvent pas pitance !

Que se passent-ils ? Nous aimerions des informations sur le fonctionnement de ces pigeonniers, qui les entretiennent, comment sont nourris et abreuvés les volatiles.

Les oiseaux viennent-ils d'eux-mêmes dans les abris ou faut-il être proactifs pour les intégrer dans leur nouvelle cité et combien de temps avant de voir les premiers résultats ?

Une séance d'information ou un document PDF explicatif nous serait utile afin de répondre intelligemment aux nombreux citoyens, dont certains se demandent encore à quoi servent ces grosses boîtes.

Merci pour votre réponse.

Pour le groupe UDC Carouge, M. René Guldiman

Engagement financier et de travaux pour le service voirie nettoyage pour des objets non soumis à projet de délibération.

Le 12 septembre 2011, dans sa réponse à une question écrite relative aux bacs trop hauts et encombrants disposés sur le parcours de la voie de tram à travers le vieux Carouge, le Conseil administratif actuel a clairement laissé entendre qu'il entendait mener une nouvelle réflexion à ce sujet, ce dont je le félicite.

Toutefois, cette réponse ne saurait occulter les points suivants :

1. Contrairement aux éléments de réponse apportés à ce sujet par le service compétent, l'installation de ces bacs à ces emplacements n'a jamais été approuvée par la CMNS, ni par la SCMA. Selon mes informations, les instances compétentes cantonales avaient été précédemment saisies d'une demande publiée, ceci dans le cadre des réaménagements effectués dans l'actuelle zone limitée à 20 km/h, mais jamais dans les secteurs objets de ma question, (arrêts de tram et rue du Pont-Neuf notamment). Cette confusion des genres traduit une notable incompréhension dudit service en rapport avec ma question avec la gestion des procédures.

2. Selon les chiffres qui m'ont été communiqués, le coût de ces bacs, (respectivement CHF 810.- et CHF 756.- TTC, non compris les frais de fourniture de terre et de végétation). le prix de revient global des installations effectuées dans le cadre de cette campagne avoisineraient CHF 100'000.- (60 bacs dits d'orangerie en bordure de ligne et 30 vasques en béton dans le secteur des Tours). Or, cette dépense a été engagée directement par l'administration sous la couverture de son magistrat de tutelle, mais sans l'approbation du Conseil municipal.

3. Dans le même temps de fort belles, mais - hélas au dire des voisins - forts bruyantes installations de déchetterie ont été installées par le même service et sous la responsabilité du même magistrat dans le secteur "Promenades-Jacques-Grosselin". Là aussi et pour des montants à l'évidence bien supérieurs, aucune demande de crédit n'a été sollicitée auprès du Conseil municipal, ce qui est choquant et mérite des éclaircissements.

Au vu de ce qui précède, je m'interroge sur cette situation et j'invite l'actuel CA à rétablir un esprit de rigueur tout en s'appliquant à développer un climat de confiance en faisant preuve de vigilance sur le plan des futurs engagements budgétaires de ce type.

Pierre Baertschi

Questions orales

M. Papparou : PV de commission

Quel est le statut réel des PV de commission ? M. Papparou est gêné par le fait que le contenu des PV soit validé sans que le contenu ne soit discuté. Il se demande s'il n'y a pas un vice de forme.

Selon Mme Lammar, il faut distinguer le rapport du PV, et il lui semble que c'est la volonté du municipal lorsqu'il a voté le nouveau règlement du Conseil municipal afin d'être conforme à la LAC. Le rapport est fait par un membre du Conseil municipal. Selon l'article 83, al.3 du règlement, « la commission nomme un rapporteur au début de chaque séance » et selon l'article 90 du règlement du Conseil municipal, « le rapport établi par le rapporteur résume très succinctement les travaux de la commission et annonce les préavis et les prises de positions votées, les objets importants traités. » C'est effectivement sur cette base que le président demande uniquement aux rapporteurs s'il y a quelque chose à ajouter, mais les autres membres

n'ont pas véritablement de choses à dire puisque c'est simplement un rapport qui énonce les préavis et les prises de position votées et les objets importants traités. Quant aux procès-verbaux de commission, qui sont traités par l'article 89 du règlement du Conseil municipal, selon lequel « les procès-verbaux sont établis par les secrétaires-rédacteurs désignés par l'administration communale », ils ne sont pas publics, mais sont approuvés par la commission lors de sa prochaine séance. C'est lors de l'approbation que les membres des commissions peuvent faire part des différentes remarques.

Selon M. Paparou, il faudra donc que l'adoption du procès-verbal soit mise à l'ordre du jour de telle manière que les membres des commissions puissent le valider.

Mme Lammar répond que dorénavant l'approbation du procès-verbal figurera dans la convocation, ce qui règlera le problème.

M. Paparou : chemin Poluzzi

Il y a un problème de bitume au chemin Poluzzi. Des constructions luxueuses ont émergé ; l'autorisation de construire définitive a été accordée, bien que cela ne réponde pas à des besoins prépondérants de la population. Il souhaiterait savoir si c'est à la collectivité publique de faire la réfection de cette route ou si c'est à l'entreprise qui a fait des fouilles et des bricolages sur cette route de remettre le chemin en état.

M. Walder va se renseigner et répondra lors du prochain Conseil municipal.

M. Paparou : Cité des métiers

En 2009, Carouge avait renoncé à faire un projet sur la Cité des métiers, en raison d'un problème de timing. L'opération Cité des métiers va renaître le 25 novembre 2012. Il relève que les démarches doivent être faites maintenant. Est-ce que des projets présentés en 2009 pourraient être récupérés en 2012 avec les modifications *ad hoc* ? Il pense que cela va de plein pied avec la résolution que M. Monney a déposée, par rapport à l'intérêt des jeunes de faire la découverte des métiers. Selon M. Paparou, la responsabilité de Carouge, c'est aussi de faire connaître les possibilités de métiers autour de cette Cité des métiers.

Mme De Haller Kellerhals répond que c'est avec beaucoup de regret que la Ville de Carouge a dû renoncer à être dans la prochaine « Cité des métiers » et a déjà décliné l'invitation pour 2012. Le conseil administratif a dû faire des choix assez drastiques à cause des limitations du budget pour 2012. Le montant de CHF 50'000.- pour la Cité des métiers a dû être retiré. Le conseil administratif est tout à fait navré d'avoir dû renoncer à participer à la Cité des métiers. Si les conditions sont meilleures en 2014, Carouge participera avec grand plaisir.

M. Paparou : documents envoyés par Internet

M. Paparou se dit insatisfait de la méthode d'envoi par ordinateur des documents proposés au Conseil municipal. En effet, même avec une imprimante qui fonctionne bien, cela prend un certain temps pour faire ce travail. Il se demande si c'est le rôle des conseillers municipaux de devoir imprimer tous ces documents. Il demande qu'une évaluation de ce fonctionnement soit faite par une commission afin que des solutions plus pertinentes soient proposées.

Mme Lammar propose les éléments de réponse suivants :

L'idée était dans un premier temps d'essayer d'éviter du papier. Il n'est en effet pas nécessaire de tout imprimer, comme les convocations ou les délibérations. L'idée aussi est que les conseillers puissent venir avec leur ordinateur, raison pour laquelle il leur a été proposé que cet ordinateur leur soit fourni, afin qu'ils puissent avoir accès aux documents en direct lors des commissions et du Conseil municipal. Il est vrai toutefois que par exemple pour le budget ou les plans en couleur particulièrement compliqués à imprimer, le conseil administratif pourrait effectivement les fournir. Néanmoins, elle pense qu'une mise en route est nécessaire et qu'il faut at-

tendre un petit peu avant de faire un bilan aussi strict. Il faut aussi s'habituer à ce nouveau moyen de faire, sachant que le service informatique et logistique est à disposition pour des supports et de l'aide dans cette nouvelle façon de procéder. La secrétaire générale est également à disposition pour entendre les difficultés rencontrées. L'idée d'une séance toutes commissions réunies pour en parler peut être maintenue, mais elle propose d'attendre un petit peu avant d'organiser cette séance pour voir si elle véritablement nécessaire.

M. Paparou signale qu'il sera patient.

M. Voignier : éclairage entre les Tours

M. Voignier indique qu'il y a une zone d'ombre dans les tours, entre la bibliothèque et les Fontaines. Il aimerait savoir ce qui peut être fait. Cela devient dangereux, deux personnes âgées ont déjà eu un accident.

M. Walder répond que le conseil administratif est en train de voir avec les services pour régler ce problème. Il donnera plus d'informations lors de la prochaine séance, mais il espère qu'entre temps, ce problème sera réglé.

M. Voignier : travaux et accès pour handicapés aux bâtiments communaux

M. Voignier rappelle avoir déposé une motion (parti Radical) pour une étude des accès aux bâtiments communaux afin qu'ils soient améliorés pour les personnes handicapées. Il souhaiterait savoir où en est cette étude.

Mme Lammar répond que la réflexion à ce sujet est en cours. Le conseil administratif, qui a reçu tout récemment l'étude du mandataire, est en train de réfléchir à ce qu'il pourra en faire, parce qu'en réalité cette étude est simplement un état des lieux. L'idée est de voir maintenant comment il est possible d'améliorer les choses. Parallèlement, le projet Modema, que le Conseil municipal a voté, comprend évidemment des accès handicapés, WC y compris.

Mme Hiltbold : gymkhana carougeois

Mme Hiltbold se demandait si une nouvelle épreuve de gymkhana avait été organisée, le gymkhana étant une épreuve réservée à des automobiles ou des motocyclettes qui se déroule sur un parcours hérissé d'obstacles et de difficultés diverses destinés à montrer l'adresse des pilotes. En effet, traverser Carouge en voiture, c'est un parcours du combattant : avec les travaux des SIG, la fibre optique, les travaux du tram, c'est un cauchemar, on ne sait plus par où passer. Elle voudrait savoir comment sont gérés les travaux, s'il n'est pas possible de mieux les coordonner. Elle se demande si on ne peut pas mieux informer la population et mettre une signalétique en place.

M. Walder répond en deux parties parce que cela concerne deux départements : celui des travaux/voirie, qui fait partie de son dicastère et qui s'occupe des travaux que la commune mène, et celui de la sécurité municipale, qui délivre les autorisations pour les travaux externes, donc principalement les SIG et les TPG. Pour les travaux qui sont en cours, plusieurs projets tels que Pervenches-Montfalcon ou encore la rue de Veyrier ont été votés par le présent Conseil municipal, et le calendrier a également été approuvé (cf. communications). En ce qui concerne les TPG, cela a aussi été annoncé au Conseil municipal : il y a une réorganisation des transports publics avec les lignes de tram qui seraient réduites à trois lignes avec des nouvelles voitures, et certaines voies doivent être refaites avant décembre. Le conseil administratif travaille depuis le début de la législature à essayer de coordonner beaucoup mieux les travaux, mais évidemment c'est assez difficile car autant les TPG que les SIG ont leur propre agenda et cela nécessite à chaque fois de négocier. En plus, dans beaucoup de rues, à ces travaux se greffent des privés qui souhaitent développer leurs biens immobiliers. C'est pourquoi il y a aujourd'hui des travaux dans pratiquement chaque rue de Genève : c'est un dégât collatéral de cette période de chauffe économique que connaît Genève.

Mme Lammar ajoute que depuis le mois de juin, le conseil administratif s'est attelé à essayer de coordonner les travaux, ce qui n'est de loin pas évident. Elle donne l'exemple de la rue Saint-Victor. Il n'était pas fondamentalement prévu de faire des trous à la rue Saint-Victor. Toutefois, les SIG ont annoncé au courant de l'été qu'il y avait des fuites de gaz. Des travaux urgents ont dû être conduits à cinq reprises. Lors de ces travaux, il a pu être constaté que les canalisations de gaz étaient dans un état absolument déplorable, ce qui est dangereux. Le but n'est évidemment pas qu'il y ait des trous dans tout Carouge, mais en cas de fuite de gaz, le conseil administratif est un peu obligé d'autoriser ces travaux. Néanmoins, ils ont essayé de mettre tout le monde autour de la table pour faire un planning. Il n'y aura rien en décembre, janvier et février, mais ils ne sont pas à l'abri d'imprévus. Par exemple, il était prévu que le carrefour de la Débridée/Montfalcon/Promenades serait terminé quand Saint-Victor commencerait. Mais il a pu être constaté que ce qui était cadastré devant la tour ne correspondait pas à la réalité, et il a fallu rouvrir toute la route, ce qui a engendré un retard dans les travaux de ce périmètre. Le conseil administratif fait son possible pour que les travaux soient coordonnés, mais il n'est jamais à l'abri des imprévus.

Mme Hiltbold demande si ces travaux ont quelque chose à voir avec la fibre optique.

Mme Lammar indique que dès qu'il y a des trous, tout le monde en profite pour placer sa fibre optique, que ce soit la Ville de Carouge ou les SIG. Donc bien sûr ils profitent effectivement de refaire les choses pour remettre tous les câblages et tuyaux possibles.

M. Pistis : sécurité pour tous à la rue de la Débridée

Ces derniers temps, M. Pistis a constaté une augmentation importante de véhicules transitant à vive allure à la rue de la Débridée. Pour rappel, cette rue n'a pas de passage pour piétons, bien qu'elle soit limitée à 30 km/h. Il s'agit d'une rue passablement traversée par des habitants, par des enfants se rendant à l'école. Ne serait-il pas judicieux de poser un passage pour piétons jaune de telle façon à ce que les automobilistes puissent être attentifs et donner la priorité aux piétons comme cela est déjà le cas dans d'autres zones 30km/h, comme la rue Alexandre Gavard ou l'avenue de la Praille ?

M. Walder rappelle que deux questions orales sur la rue de la Débridée ont déjà été posées par M. Papparou et Mme Budry, auxquelles il n'a pas encore répondu. Cette rue est un casse-tête parce qu'il y a trois problématiques : 1) C'est une zone 30, raison pour laquelle on ne peut pas ajouter de passage pour piétons, le but d'une zone 30 étant d'avoir une mixité sur les espaces. Les passages piétons existant dans les zones 30 étaient là préalablement à la mise en zone 30. 2) On ne peut pas prendre de mesures drastiques de réduction de la vitesse du simple fait que les TPG passent là et ont besoin d'une certaine vitesse de croisière, ce qui fait qu'il n'est pas possible de mettre des ralentisseurs partout. Le conseil administratif est en train de réfléchir à des solutions. 3) Du fait des travaux, de nouveaux problèmes ont émergé. Le conseil administratif attend la réouverture du Montfalcon pour pouvoir évaluer les choses. Des solutions seront proposées, mais elles seront forcément limitées du fait principalement du passage des TPG. M. Walder reviendra sur ce point lors d'un prochain Conseil municipal avec, il l'espère, des propositions concrètes.

Mme Lammar précise qu'en raison des travaux, il n'est pas possible de remonter la rue de la Débridée en direction du bd des Promenades. Toutefois, beaucoup de gens ne respectent pas cette interdiction de circuler. Les APM font assez souvent des passages pour essayer de vérifier et amender les automobilistes qui font fi de cette indication, mais on ne peut pas garantir une surveillance 24/24 de ce bout de rue.

M. Pistis est d'avis qu'un passage piétons pourrait être mis à titre exceptionnel, de manière provisoire, en attendant que les travaux soient terminés. C'est ce qui se fait déjà dans d'autres rues en travaux. Il pense que c'est une nécessité : beaucoup de gens à pied empruntent cette rue, qui ressemble aujourd'hui à une semi-autoroute.

M. Walder est entièrement conscient de la nécessité de faire quelque chose à la rue de la Débridée. Il déplore non seulement la vitesse mais aussi le nombre de véhicules qui y passent. Le conseil administratif souhaite trouver des solutions pour qu'il y ait moins de véhicules et que ceux-ci respectent la vitesse, mais il se trouve que poser un passage piéton sans l'autorisation de la direction générale de la mobilité, c'est une fausse sécurité. Les autorités de la Ville de Carouge ne vont pas commettre un acte illicite en faisant croire à la population qu'il y a une sécurité alors même que cela n'est pas reconnu. Toutefois, toutes les possibilités vont être étudiées pour qu'au plus vite, le trafic puisse être pacifié sur cette rue.

M. Pistis demande ce qu'il en est du passage piétons à la rue Alexandre Gavard. Est-il illicite ? En cas d'accidents, les gens ne pourraient pas faire valoir leurs droits ?

M. Walder répète que les passages piétons qui existaient antérieurement à la mise en zone 30 sont des passages piétons enregistrés au niveau de la direction générale de la mobilité et qui sont donc considérés comme des passages piétons. La Ville de Carouge n'a pas l'autorité de poser un passage piéton sans l'autorisation expresse et formelle du canton.

M. Baertschi : terrasse hivernale

M. Baertschi se pose des questions sur les problèmes de chauffage et de panneaux anti-bise. Vont-ils apparaître cet hiver sur certaines terrasses ? L'autre problème est celui des établissements nocturnes, en particulier du Point Bar, qui a une terrasse, et c'est clair que cela n'arrange pas le voisinage de la laisser en hiver.

Mme Lammar répond que selon le règlement et la modification qui a été apportée, il s'agit exactement du même emplacement et de la même configuration s'agissant des terrasses d'hiver que des terrasses d'été, ce qui exclut d'emblée toute pose de panneaux anti-bise. Cela ne pourrait être le cas que lors de dérogations particulières, comme pour le kudéta, qui avait fait une demande pour poser des panneaux pour éviter le bruit de la route. Mais il n'est pas question d'avoir des terrasses parisiennes. S'agissant du risque de tapage nocturne, elle attire l'attention sur l'article 8 du règlement sur les terrasses selon lequel « l'exploitant de la terrasse doit veiller au comportement correct de ses clients. Il est tenu d'intervenir auprès de ces derniers en cas de débordement de manière à assurer le respect des dispositions applicables en matière de limitation du bruit, en particulier la directive du Cercle bruit du 10 mars 1999. » Le règlement prévoit des mesures administratives et de sanction en cas de contravention aux dispositions des règlements, sanctions évidemment graduées en fonction de la gravité de l'infraction. Pour une première infraction de peu de gravité, l'autorité se limitera à prononcer un avertissement et les sanctions peuvent consister en un ordre de fermeture des terrasses sur une période plus ou moins longue comportant un ou plusieurs week-end et peuvent aller jusqu'à un retrait pur et simple de la permission d'exploiter une terrasse et à l'enlèvement de cette dernière en l'application de l'article 19 de la loi sur le domaine public. Donc s'il y a un problème, par exemple un exploitant ne respecterait pas les horaires de 21 heures fixes sans dérogation possible, il s'exposerait à des sanctions. Après un avertissement, on lui retirerait le droit d'exploiter sa terrasse.

M. Baertschi : visibilité de la police municipale.

M. Baertschi relève que les efforts faits par la police municipale, notamment en matière d'ouverture nocturne, semblent porter leurs fruits. En effet, il constate du changement : il a vu à deux reprises la police municipale en action, dont une fois à 23h.

M. Baertschi : piétons, animaux et passage de deux roues à la Promenade des Orpailleurs

M. Baertschi constate une dérive, à savoir qu'il y a de plus en plus de deux roues qui circulent sur le trottoir. Il s'agit selon lui surtout de pendulaires et non pas de riverains. Il souhaiterait que des panneaux soient installés à la Promenade des Orpailleurs car c'est le seul endroit dans la

commune où les riverains peuvent faire divaguer leur chien, et il y a pas mal de conflits. Il y a également des vélos électriques qui passent à 40 km/h et qui risquent de renverser des animaux. Des panneaux devraient rappeler qu'il s'agit d'une promenade destinée en priorité aux piétons.

M. Walder répond que la question sera étudiée par le conseil administratif, qui donnera un retour lors du prochain Conseil municipal.

M. Baertschi : déchetterie et pétition

M. Baertschi signale que des entreprises privées (probablement des bistrot) de la Ville de Genève vident leur matériel sur Carouge. Il ne sait pas si c'est fréquent, mais il l'a vu. Il se demande s'il ne faudrait pas indiquer que ces déchetteries sont réservées en priorité aux individus et non aux entreprises.

M. Walder note que les déchetteries sont effectivement réservées aux habitants et aux individus et non aux entreprises, qui paient pour la récupération de leurs déchets et n'ont pas à utiliser les déchetteries. Les commerçant(e)s carougeois le savent. Les mêmes règles sont appliquées sur le territoire de la Ville de Genève, mais il est possible que des commerçants fraudent. Si on connaît les noms de ces commerçants, il ne faut pas hésiter à les transmettre au conseil administratif, qui vérifiera la chose.

Le président lève la séance à 22h45

Carouge le 14 novembre 2011/CT